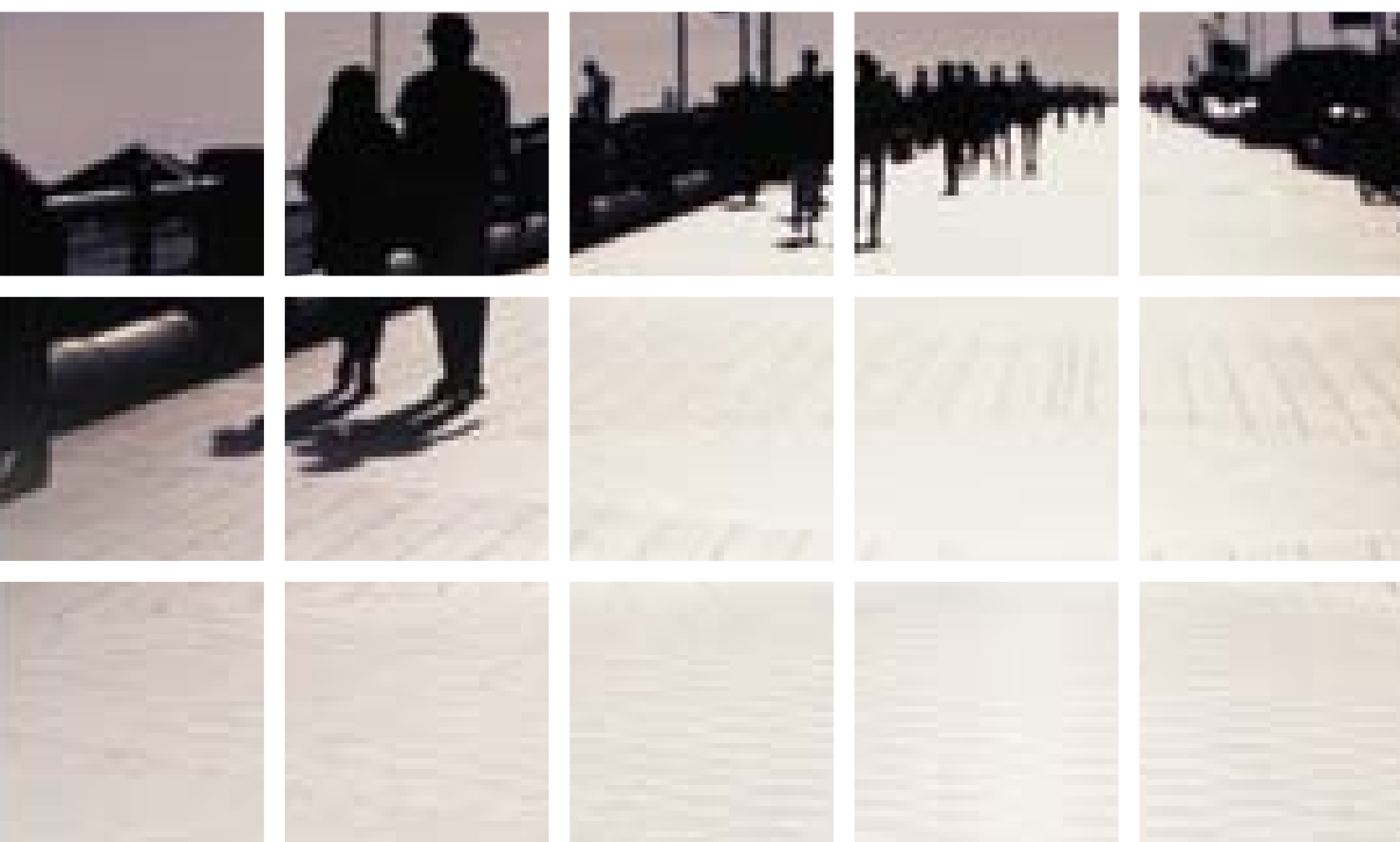


# Fonds d'épargne

Financement du logement social  
et de la politique de la ville



Présentation  
des comptes  
2004



# PRESENTATION DES COMPTES 2004

<b>Note de présentation</b>	<b>2</b>
<b>Bilan des fonds d'épargne</b> centralisés à la Caisse des Dépôts	<b>3</b>
<b>Décomposition du bilan</b> des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts	<b>4</b>
<b>Hors-bilan</b>	<b>6</b>
<b>Décomposition du hors-bilan</b> des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts	<b>7</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>8</b>
<b>Notes annexes</b> aux états financiers	<b>9</b>
<b>Rapport général des Commissaires aux comptes</b> sur les comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations	<b>46</b>

## Note de présentation

### Présentation de l'activité

L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :

- **L'activité propre** exercée par la Section générale – entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts – et filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment les groupes CDC, C3D, CNP et CNCE.
- **La gestion des fonds qui lui sont confiés** : la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'Etablissement et ces fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Les textes régissant les fonds d'épargne sont essentiellement contenus dans le Code des Caisses d'Épargne et le Code monétaire et financier.

La déclinaison pratique de ces textes structure fortement la gestion des fonds d'épargne, en particulier le fait que ceux-ci n'ont pas de personnalité juridique propre, qu'il est nécessaire de distinguer les revenus propres à certains éléments de l'activité, ou qu'une garantie de l'Etat s'applique à certains fonds déposés.

Les systèmes comptables permettent d'individualiser, pour chaque fonds géré, les ressources qui lui sont propres, les emplois qui en sont faits ainsi que le résultat qui s'y rapporte. Pour chaque fonds, un bilan, un compte de résultat et un hors-bilan sont établis.

Les états financiers présentés dans ce document sont relatifs aux fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts. Il s'agit notamment des dépôts sur livret A, sur LEP, sur CODEVI des Caisses d'Épargne, sur livret Bleu du Crédit Mutuel, sur LEP et CODEVI des banques, et des fonds collectés par La Poste (livrets A et B, PEP, LEP, CODEVI et Epargne-logement de la CNE, et livrets Jeunes).

# Bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>ACTIF</b>				
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>80 031</b>	<b>81 995</b>	<b>73 648</b>
Effets publics et valeurs assimilées	3	70 948	72 026	72 026
Créances sur les établissements de crédit		9 083	9 969	1 622
Comptes ordinaires	1	1 418	1 536	1 388
Prêts à l'équipement	2	30	42	
Prêts au logement	2	2 417	2 599	
Prêts divers	2	5 218	5 558	
Autres créances	1		234	234
<b>Opérations avec la clientèle</b>		<b>104 861</b>	<b>103 690</b>	<b>111 794</b>
Autres concours à la clientèle		104 861	103 690	111 794
Prêts à l'équipement		3 740	4 749	4 791
Prêts au logement		82 745	82 708	85 208
Prêts divers		18 376	16 233	21 795
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>		<b>57 067</b>	<b>46 309</b>	<b>46 309</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	50 360	40 327	40 327
Actions et autres titres à revenu variable		6 707	5 982	5 982
<b>Participations</b>	4	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	5		<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Actifs divers</b>	6	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>133</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6	<b>25</b>	<b>10</b>	
<b>TOTAL ACTIF/PASSIF</b>		<b>242 005</b>	<b>232 018</b>	<b>231 889</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>130 797</b>	<b>124 572</b>	<b>1 706</b>
Dettes envers les établissements de crédit		130 797	124 572	1 706
Comptes ordinaires	7	268	148	
Emprunts à terme	7	1 657	1 706	1 706
Autres dettes envers les établissements de crédit	7	2 249		
Dépôts centralisés	8	123 736	119 520	
<i>Livret A - CEP</i>		64 691	63 905	
<i>Livret d'Epargne Populaire</i>		36 616	34 327	
<i>Autres</i>		22 429	21 288	
Rémunération des dépôts	8	2 887	3 198	
<b>Opérations avec la clientèle</b>		<b>98 105</b>	<b>94 989</b>	<b>217 707</b>
Dépôts centralisés	8	95 588	92 261	211 781
<i>Livrets A et B - CNE</i>		49 089	47 950	111 855
<i>Epargne-logement</i>		29 924	28 387	28 387
<i>Livret d'Epargne Populaire</i>		12 289	11 691	46 018
<i>Autres</i>		4 286	4 233	25 521
Rémunération des dépôts	8	2 511	2 696	5 894
Prélèvements sur la rémunération des dépôts	8	6	32	32
<b>Passifs divers</b>	9	<b>702</b>	<b>23</b>	<b>709</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	9	<b>2 653</b>	<b>2 419</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	10	<b>1 269</b>	<b>1 475</b>	<b>1 475</b>
<b>Bonifications</b>				<b>1 752</b>
<b>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</b>	11	<b>3 194</b>	<b>2 908</b>	<b>2 908</b>
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	12	<b>5 285</b>	<b>5 632</b>	<b>5 632</b>
Réserves ordinaires		4 019	4 500	4 500
Résultat en instance d'affectation		1 266	1 132	1 132

\* La Note 26 de l'annexe présente le passage du bilan publié 2003 au bilan reclassé 2003.

# Décomposition du bilan

## des fonds d'épargne centralisés

### à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	Livret A CEP	FRGCE	Livrets A et B CNE	FRGCNE	LEP
<b>ACTIF</b>					
<b>Opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>17 632</b>	<b>1 258</b>	<b>18 673</b>	<b>1 138</b>	<b>28 069</b>
Effets publics et valeurs assimilées	15 795		16 771	245	27 249
Créances sur les établissements de crédit	1 837	1 258	1 902	893	820
Comptes ordinaires		3	985	6	246
Prêts à l'équipement	15	3	12		
Prêts au logement	716		905		574
Prêts divers	1 027			225	
Autres créances	79	1 252		662	
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>49 592</b>		<b>31 961</b>		<b>5 056</b>
Autres concours à la clientèle	49 592		31 961		5 056
Prêts à l'équipement	2 260		1 276		204
Prêts au logement	47 332		30 685		4 852
Prêts divers					
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	<b>15 097</b>	<b>169</b>	<b>10 791</b>	<b>91</b>	<b>20 974</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 864	169	8 586	91	19 705
Actions et autres titres à revenu variable	3 233		2 205		1 269
<b>Participations</b>		<b>1</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b>Actifs divers</b>	<b>20</b>		<b>1</b>		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>6</b>		<b>3</b>		<b>7</b>
<b>TOTAL ACTIF/PASSIF</b>	<b>82 347</b>	<b>1 428</b>	<b>61 429</b>	<b>1 229</b>	<b>54 106</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>78 763</b>		<b>9 516</b>	<b>225</b>	<b>40 311</b>
Dettes envers les établissements de crédit	78 763		9 516	225	40 311
Comptes ordinaires	76		87		65
Emprunts à terme	325		351	225	756
Autres dettes envers les établissements de crédit	2 652		2 682		1 641
Dépôts centralisés	74 285		6 396		36 616
<i>Livret A – CEP</i>	<i>64 691</i>				
<i>Livret d'Epargne Populaire</i>					<i>36 616</i>
<i>Autres</i>	<i>9 594</i>		<i>6 396</i>		
Rémunération des dépôts	1 425				1 233
<b>Opérations avec la clientèle</b>			<b>50 151</b>		<b>12 755</b>
Dépôts centralisés			49 089		12 289
<i>Livrets A et B – CNE</i>			<i>49 089</i>		
<i>Epargne-logement</i>					
<i>Livret d'Epargne Populaire</i>					<i>12 289</i>
<i>Autres</i>					
Rémunération des dépôts			1 062		466
Prélèvements sur la rémunération des dépôts					
<b>Passifs divers</b>	<b>3</b>		<b>3</b>		<b>2</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 665</b>	<b>11</b>	<b>689</b>		<b>463</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>68</b>		<b>279</b>
<b>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</b>	<b>1 087</b>		<b>733</b>		<b>320</b>
<b>Capitaux propres – hors FRBG</b>	<b>729</b>	<b>1 413</b>	<b>269</b>	<b>1 004</b>	<b>(24)</b>
Réserves ordinaires		1 313	3	979	
Résultat en instance d'affectation	729	100	266	25	(24)

Fonds de réserve du LEP	Livret Jeunes	CODEVI	Epargne-logement CNE	PEP CNE	Autres fonds d'épargne	Montants cumulés	Opérations intersections	Montants consolidés
958	676	6 908	8 483	365	1 090	85 250	5 219	80 031
	365	1 794	8 104	365	260	70 948		70 948
958	311	5 114	379		830	14 302	5 219	9 083
	33		116		29	1 418		1 418
						30		30
			222			2 417		2 417
		3 925	41			5 218		5 218
958	278	1 189			801	5 219	5 219	
		<b>971</b>	<b>17 405</b>			<b>104 985</b>	<b>124</b>	<b>104 861</b>
		971	17 405			104 985	124	104 861
						3 740		3 740
						82 869	124	82 745
		971	17 405			18 376		18 376
18	502	1 190	7 073	730	432	57 067		57 067
18	502	1 190	7 073	730	432	50 360		50 360
						6 707		6 707
						1		1
		10				31	11	20
			9			25		25
<b>976</b>	<b>1 178</b>	<b>9 079</b>	<b>32 970</b>	<b>1 095</b>	<b>1 522</b>	<b>247 359</b>	<b>5 354</b>	<b>242 005</b>
		6 690	499	12		136 016	5 219	130 797
		6 690	499	12		136 016	5 219	130 797
		22	16	2		268		268
			483	10		1 657		1 657
						7 468	5 219	2 249
		6 439				123 736		123 736
						64 691		64 691
						36 616		36 616
		6 439				22 429		22 429
		229				2 887		2 887
	1 121	2 216	30 836	1 026		98 105		98 105
	1 077	2 209	29 924	1 000		95 588		95 588
			29 924			49 089		49 089
						29 924		29 924
						12 289		12 289
	1 077	2 209		1 000		4 286		4 286
	44	7	906	26		2 511		2 511
			6			6		6
			3		691	702		702
	1		46	1		2 876	223	2 653
		2	600		4	1 057	(212)	1 269
	1	84	943	26		3 194		3 194
976	55	87	43	30	827	5 409	124	5 285
957	63	36	43	29	756	4 179	160	4 019
19	(8)	51		1	71	1 230	(36)	1 266

# Hors-bilan

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003	
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres</b>					
	15 A				
<b>Engagements de financement</b>		<b>10 937</b>	<b>8 910</b>	<b>8 910</b>	
En faveur d'établissements de crédit		2 570	1 389		
Offres de prêts		2 516	1 378		
<i>Prêts au logement</i>		2 370	1 057		
<i>Prêts divers</i>		146	321		
Promesses d'octroi de prêts		1	2		
<i>Prêts au logement</i>		1	2		
Prêts contractés non versés		1	9		
<i>Prêts au logement</i>		1	9		
Autres engagements de financement		52			
En faveur de la clientèle		8 367	7 521	8 910	
Offres de prêts		4 929	4 188	4 188	
<i>Prêts au logement</i>		4 929	4 188	4 188	
Promesses d'octroi de prêts		752	972	2 352	
<i>Prêts au logement</i>		752	972	2 031	
<i>Prêts divers</i>				321	
Prêts contractés non versés		2 686	2 361	2 370	
<i>Prêts à l'équipement</i>		38			
<i>Prêts au logement</i>		1 856	1 612	1 621	
<i>Prêts Epargne-logement</i>		792	749	749	
<b>Engagements de garantie</b>		<b>38</b>	<b>38</b>	<b>388</b>	
Titres donnés en garantie				350	
Autres garanties données en faveur d'établissements de crédit		38	38	38	
<b>Engagements donnés sur titres</b>		<b>5</b>			
Titres à livrer		5			
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres</b>					
<b>Engagements de garantie</b>		<b>81 068</b>	<b>76 265</b>	<b>76 265</b>	
Engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés		77 345	1 008	1 008	
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit		3 608	3 560	3 560	
Autres engagements de garantie reçus		115	71 697	71 697	
<b>Engagements reçus sur titres</b>		<b>193</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	
Titres à recevoir		193	74	74	
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>					
<b>Autres engagements donnés</b>		<b>352</b>	<b>352</b>	<b>2</b>	
Titres donnés en garantie		350	350		
Promesses de vente immeubles		2	2	2	
<b>Autres engagements reçus</b>		<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	
Bonifications à recevoir au titre des PLA		11	12	12	
<b>Engagements donnés et reçus sur instruments financiers</b>					
	15 B				
<b>Engagements donnés</b>		<b>11 894</b>	<b>6 082</b>	<b>6 082</b>	
Opérations fermes		11 894	6 082	6 082	
<b>Engagements reçus</b>		<b>11 913</b>	<b>6 702</b>	<b>6 702</b>	
Opérations fermes		11 894	6 082	6 082	
Opérations conditionnelles		19	620	620	

\* La Note 26 de l'annexe présente le passage du hors-bilan publié 2003 au hors-bilan reclassé 2003.

# Décomposition du hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	Livret A CEP	FRGCE	Livrets A et B CNE	LEP	Livret Jeunes	CODEVI	Epargne- logement CNE	PEP CNE	Autres fonds d'épargne	Montants cumulés
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres</b>										
<b>Engagements de financement</b>	<b>5 789</b>		<b>3 536</b>	<b>622</b>		<b>198</b>	<b>792</b>			<b>10 937</b>
En faveur d'établissements de crédit	1 227		771	374		198				2 570
Offres de prêts	1 226		771	373		146				2 516
<i>Prêts au logement</i>	1 226		771	373						2 370
<i>Prêts divers</i>						146				146
Promesses d'octroi de prêts	1									1
<i>Prêts au logement</i>	1									1
Prêts contractés non versés				1						1
<i>Prêts au logement</i>				1						1
Autres engagements de financement						52				52
En faveur de la clientèle	4 562		2 765	248			792			8 367
Offres de prêts	2 931		1 873	125						4 929
<i>Prêts au logement</i>	2 931		1 873	125						4 929
Promesses d'octroi de prêts	502		229	21						752
<i>Prêts au logement</i>	502		229	21						752
Prêts contractés non versés	1 129		663	102			792			2 686
<i>Prêts à l'équipement</i>			38							38
<i>Prêts au logement</i>	1 129		625	102						1 856
<i>Prêts Epargne-logement</i>							792			792
<b>Engagements de garantie</b>									<b>38</b>	<b>38</b>
Autres garanties données en faveur d'établissements de crédit									38	38
<b>Engagements donnés sur titres</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>1</b>						<b>5</b>
Titres à livrer	2		2	1						5
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres</b>										
<b>Engagements de garantie</b>	<b>47 165</b>	<b>2</b>	<b>30 650</b>	<b>2 262</b>		<b>989</b>				<b>81 068</b>
Engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés	44 603	2	29 548	2 203		989				77 345
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	2 449		1 102	57						3 608
Autres engagements de garantie reçus	113			2						115
<b>Engagements reçus sur titres</b>	<b>148</b>		<b>27</b>	<b>8</b>				<b>10</b>		<b>193</b>
Titres à recevoir	148		27	8				10		193
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>										
<b>Autres engagements donnés</b>		<b>2</b>		<b>350</b>						<b>352</b>
Titres donnés en garantie				350						350
Promesses de vente immeubles		2								2
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>11</b>									<b>11</b>
Subventions à recevoir au titre des PLA	11									11
<b>Engagements donnés et reçus sur instruments financiers</b>										
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 011</b>		<b>2 173</b>	<b>5 451</b>	<b>15</b>	<b>465</b>	<b>755</b>	<b>24</b>		<b>11 894</b>
Opérations fermes	3 011		2 173	5 451	15	465	755	24		11 894
<b>Engagements reçus</b>	<b>3 011</b>		<b>2 173</b>	<b>5 451</b>	<b>15</b>	<b>465</b>	<b>774</b>	<b>24</b>		<b>11 913</b>
Opérations fermes	3 011		2 173	5 451	15	465	755	24		11 894
Opérations conditionnelles							19			19

# Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	17	<b>9 205</b>	<b>9 766</b>	<b>9 705</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires		451	511	137
<i>Opérations de financement</i>		324	374	
<i>Autres</i>		127	137	137
Opérations avec la clientèle		4 361	4 638	4 988
<i>Opérations de financement</i>		4 361	4 638	4 988
Revenus du portefeuille titres à revenu fixe		4 393	4 617	4 580
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	18	<b>(6 366)</b>	<b>(7 313)</b>	<b>(7 276)</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires		(3 549)	(4 408)	(392)
<i>Dépôts</i>		(3 429)	(4 016)	
<i>Autres</i>		(120)	(392)	(392)
Opérations avec la clientèle		(2 678)	(2 868)	(6 884)
<i>Dépôts</i>		(2 678)	(2 868)	(6 884)
Portefeuille titres à revenu fixe		(139)	(37)	
<b>Revenus du portefeuille titres à revenu variable</b>	19	<b>201</b>	<b>166</b>	<b>166</b>
<b>Commissions (produits)</b>	20	<b>1</b>	<b>4</b>	
Autres commissions		1	4	
<b>Commissions (charges)</b>	20	<b>(2 587)</b>	<b>(2 351)</b>	<b>(2 347)</b>
Rémunération des réseaux centralisateurs		(2 572)	(2 169)	(2 169)
<i>Rémunération réseaux Etablissements de crédit</i>		(1 190)	(978)	
<i>Rémunération réseaux Clientèle</i>		(1 382)	(1 191)	(2 169)
Autres commissions		(15)	(182)	(178)
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>		<b>(18)</b>	<b>(22)</b>	<b>2</b>
Opérations de change			2	2
Opérations sur instruments financiers		(18)	(24)	
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	21	<b>992</b>	<b>1 293</b>	<b>1 299</b>
Titres de placement		672	734	740
Dotations aux provisions nettes des reprises		320	559	559
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	22	<b>(15)</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 413</b>	<b>1 546</b>	<b>1 558</b>
Charges de fonctionnement	23	(91)	(86)	(86)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 322</b>	<b>1 460</b>	<b>1 472</b>
<b>Coût du risque</b>	24	<b>230</b>	<b>(27)</b>	<b>(33)</b>
Dotations aux provisions, nettes des reprises sur créances douteuses		43	17	17
Dotations aux provisions, nettes des reprises sur risques et charges		208	(43)	(49)
Pertes ou gains sur créances irrécouvrables		(21)	(1)	(1)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 552</b>	<b>1 433</b>	<b>1 439</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			6	
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>1 552</b>	<b>1 439</b>	<b>1 439</b>
Dotations nettes au FRBG	25	(286)	(307)	(307)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 266</b>	<b>1 132</b>	<b>1 132</b>

\* La Note 26 de l'annexe présente le passage du résultat publié 2003 au résultat reclassé 2003.

# Notes annexes aux états financiers

## I – Evénements marquants de la période

### 1 – Baisse des commissions des livret A, livret B et livret Bleu

Les pouvoirs publics ont annoncé en décembre 2004 une baisse de 0,10 % des commissions sur la collecte du livret A, du livret B de la CNE (Caisse Nationale d'Epargne), et du livret Bleu du Crédit Mutuel, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Si cette baisse n'a pas de conséquences sur les commissions aux réseaux au titre de 2004, elle diminue en revanche le coût des ressources des sections livret A CEP et livret A et B CNE, ce qui a eu pour effet d'améliorer le résultat des fonds d'épargne d'environ 300 millions d'euros, sous forme d'une reprise de provisions pour risques et charges sur les prêts à taux inférieur au coût de la ressource portés par ces sections.

### 2 – La périodicité de la rémunération du Crédit Mutuel

Le mémorandum du 1<sup>er</sup> septembre 2004, relatif au livret Bleu signé entre l'Etat et le Crédit Mutuel, prévoit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 le versement de la commission selon une périodicité mensuelle. Une convention d'application entre la Caisse des Dépôts et le Crédit Mutuel a été signée le 1<sup>er</sup> septembre, avec une date d'effet rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

### 3 – La gestion de l'Epargne-logement avec La Poste

Suite aux préconisations du rapport Noyer-Nasse, des travaux ont été engagés pour mettre en place en 2004 un nouveau partage des responsabilités entre La Poste et la Caisse des Dépôts concernant la gestion de l'Epargne-logement centralisée à la Caisse des Dépôts par la Caisse Nationale d'Epargne (CNE). Une nouvelle convention de gestion a été signée le 26 février 2004 avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La Poste, attributaire de l'excédent de la section, devient décisionnaire quant à sa gestion. A ce titre, elle préside un Comité de gestion financière mensuel de la section Epargne-logement. Ce comité a notamment décidé l'abondement du portefeuille d'investissement de la section Epargne-logement, dans un premier temps par transfert à partir du portefeuille de placement pour un montant de 3 325 millions d'euros au 30 juin 2004, puis par achats sur le marché.

La convention stipule que La Poste s'engage à maintenir les éléments de couverture des risques (provisions de passif, Fonds pour Risques Bancaires Généraux, réserves et report à nouveau) à un niveau au moins égal au montant cumulé de ces mêmes éléments, tels que résultant de l'arrêté comptable au 31 décembre 2003. En cas d'insuffisance de ces fonds propres, le complément nécessaire sera prélevé sur le résultat et réduit donc le versement fait à La Poste.

La convention prévoit le versement à La Poste d'acomptes mensuels qui donnent lieu à régularisation, une fois l'excédent annuel réellement connu. Pour la première année d'application en 2004, ces acomptes sont calculés sur la base d'un taux de 1,75 % appliqué à l'encours de dépôts.

La gestion des dossiers contentieux des prêts Epargne-logement a été transférée à La Poste le 31 décembre 2004, conformément à la convention du 26 février 2004.

### 4 – Changement d'évaluation

#### Provisions pour risques et charges

A compter de l'exercice 2004, les provisions pour risques et charges au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base du solde qui sera probablement utilisé sur les enveloppes (et non plus sur les enveloppes globales de prêts autorisés), augmenté des encours effectivement comptabilisés, au bilan (prêts effectivement versés) et au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés). L'impact de ce changement d'évaluation s'est traduit par une reprise de provision de 77 millions d'euros au 31 décembre 2004.

## II – Changement de présentation des états financiers des fonds d'épargne

La mise en conformité des états financiers des fonds d'épargne a été finalisée avec les dispositions du Règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. Toutefois, l'information par nature continue de faire l'objet d'une présentation dans les Notes annexes.

Les principales modifications sont les suivantes :

#### Bilan

A l'actif, les opérations de financement (prêts à l'équipement, prêts au logement et prêts divers) ont été ventilées entre les opérations interbancaires et assimilées, et les opérations avec la clientèle.

Les comptes de régularisation et autres actifs, précédemment présentés sur une seule ligne, font désormais l'objet d'une présentation séparée sur deux lignes distinctes.

Au passif, les dépôts d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ont été ventilés entre les opérations interbancaires et assimilées, et les opérations avec la clientèle.

Les comptes de régularisation et autres passifs, précédemment présentés sur une seule ligne, font désormais l'objet d'une présentation séparée sur deux lignes distinctes.

### Compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés relatifs aux opérations de financement ont été répartis entre les intérêts et produits assimilés sur opérations interbancaires et sur opérations avec la clientèle.

Les intérêts et charges assimilées liés aux dépôts sont répartis entre les opérations de trésorerie et interbancaires et les opérations avec la clientèle.

Les commissions, présentées nettes sur une seule ligne précédemment, sont désormais ventilées entre produits et charges sur deux lignes distinctes.

A des fins comparatives, un bilan et un compte de résultat 2003 reclassés ont été élaborés. Les éléments permettant la comparaison entre les états financiers des fonds d'épargne publiés au 31 décembre 2003 et les états financiers 2003 reclassés sont présentés en Note 26. Par ailleurs, des colonnes de reclassement sont également présentées pour les Notes annexes concernées.

## III – Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables généralement admis en France, en conformité avec les règles s'appliquant aux établissements de crédit.

### 1 – Immobilisations – Participations

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.

Comme prévu dans le contrat, l'immeuble inscrit à l'actif, construit sur terrain d'autrui et donné en crédit-bail, a été vendu à l'échéance du contrat.

Les réserves foncières font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte latente de valeur.

Les parts de SCI détenues sont enregistrées au coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de perte de valeur durable et calculées sur la base de l'actif net de la société dans laquelle une participation est détenue.

L'application du Règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des immobilisations n'a pas d'incidence significative sur les fonds d'épargne.

### 2 – Prêts et emprunts

#### Prêts

Ils sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement.

Certains prêts comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés et réaménagements sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation.

Lors de cessions de prêts entre différents fonds d'épargne, les plus-values font l'objet d'une élimination pour la présentation des comptes des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS, et des anciens prêts de l'Etat, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes, qui sont reprises en résultat, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts. Des provisions pour risques et charges sont constituées au titre des surcotes relatives à des prêts supportant un risque important de réaménagement ou de remboursement anticipé ; en effet, la surcote décaissée lors de l'achat de ces prêts perd dans cette hypothèse toute substance financière.

L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

Les prêts octroyés par les fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales ou par l'Etat.

Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises correspondent à des encours dont les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, aux créances déchues du terme, ainsi qu'à certaines créances de plus d'un an, à celles ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une provision et à celles pour lesquelles un passage en perte à terme est envisageable. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu, et après un délai d'observation.

Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de provisions qui permettent de couvrir l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

Les intérêts comptabilisés, échus ou courus non échus et non encaissés, sont intégralement provisionnés.

Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

Les créances restructurées à des conditions hors marché, lorsqu'elles existent, sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote représentative de l'écart d'intérêt futur, en déduction de l'actif au moment de la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Le cas échéant, lorsque des incertitudes quant au redressement de la situation de l'emprunteur subsistent, la créance est enregistrée en créance douteuse et provisionnée en tant que telle.

L'ensemble des créances restructurées est immédiatement déclassé en encours douteux compromis lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

### Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

## 3 – Portefeuille de titres de placement

Les règles de valorisation des titres en portefeuille de placement varient selon la catégorie à laquelle ces titres appartiennent.

### Valeurs mobilières à revenu fixe

Lors de leur entrée, elles sont comptabilisées à leur montant nominal, et la différence entre le prix d'achat et la valeur nominale (surcote ou décote) est enregistrée séparément.

En date d'arrêté :

- la surcote ou décote est rapportée progressivement au résultat, selon le mode linéaire, sur la durée résiduelle de vie du titre ;
- une provision pour dépréciation est constituée ligne à ligne en cas de moins-value latente, les valeurs étant appréciées sur la base du dernier cours de Bourse du mois de l'arrêté concerné.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont, lors de la cession, gérées selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (PEPS ou FIFO).

Les principes comptables liés au traitement du risque de crédit sont appliqués aux titres à revenu fixe.

### Obligations indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, la comptabilisation de l'indexation du nominal des obligations indexées sur l'inflation peut être réalisée selon l'une des méthodes ci-après :

- prise en compte de l'indexation du nominal lors de la cession ou de l'échéance de l'obligation ;
- étalement sur la durée restant à courir de l'obligation, ou comptabilisation en produits ou en charges de la période.

A compter du 31 décembre 2003, il a été décidé, par analogie avec le traitement préconisé par l'article R. 332-19 du Code des assurances modifié par le Décret n° 2002-1535 du 24 décembre 2002, de comptabiliser désormais en produits ou charges de l'exercice le gain ou la perte liée à l'indexation du nominal des obligations sur le niveau général des prix.

### Valeurs mobilières à revenu variable

Elles sont comptabilisées au coût d'achat et évaluées à la clôture et lors des cessions, suivant la méthode du coût moyen pondéré. Une provision est constituée lorsque le coût d'achat moyen pondéré est supérieur au dernier cours de Bourse du mois de décembre, ou au prix futur de réalisation d'engagements reçus, ou encore à la dernière valeur liquidative connue s'agissant des parts d'OPCVM.

### Titres de créances négociables et autres valeurs du marché interbancaire

Lors de leur acquisition, les titres sont comptabilisés à leur montant nominal, et la différence entre le prix d'achat et la valeur nominale (surcote ou décote) est comptabilisée séparément.

En date d'arrêté, celle-ci est rapportée progressivement au résultat, selon le mode actuariel, sur la durée résiduelle de vie du titre ; des provisions sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

### 4 – Portefeuille de titres d'investissement

Ce portefeuille comprend des obligations et des titres de créances négociables acquis avec une intention de détention durable, en principe jusqu'à l'échéance, et globalement adossés à des ressources considérées comme ayant au moins la même durée.

Ces titres obéissent aux règles comptables générales régissant le portefeuille d'investissement :

- non-provisionnement des moins-values latentes résultant d'une simple hausse des taux ;
- étalement des surcotes ou décotes sur la durée résiduelle de vie des titres : selon le mode actuariel pour les TCN et selon le mode linéaire pour les obligations.

En cas d'éventuelles cessions, ils seraient gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (PEPS ou FIFO).

Les principes comptables liés au traitement du risque de crédit sont appliqués aux titres à revenu fixe.

### 5 – Portefeuille de titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce, ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, est représentative de la valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation, déterminée à partir de la valeur d'utilité, est constatée en cas de moins-values latentes déterminées par ligne de titres sans compensation avec les plus-values latentes.

Les portefeuilles de TAP des fonds d'épargne sont à ce jour constitués de FCPR (Fonds communs de placement à risque) investis en actions non cotées, dans le cadre autorisé par le code d'investissement mis en vigueur par lettre du ministre de l'Économie et des Finances du 18 février 2002.

### 6 – Cessions temporaires de titres

#### Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti".

En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine.

Les emprunts de titres sont enregistrés, pour la valeur de marché au jour de l'emprunt, à l'actif du bilan dans la catégorie des titres de transaction et, au passif du bilan, pour constater la dette de titre à l'égard du prêteur.

En date d'arrêt, ces postes sont réestimés sur la base de la valeur de marché.

La rémunération relative à un prêt ou emprunt de titres est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

#### Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles qui leur sont applicables. Ils font l'objet d'une inscription spécifique au passif du bilan.

A l'inverse, les titres reçus en pension livrée sont portés sur une ligne particulière de l'actif, représentative de la créance ainsi générée. Ils ne sont donc pas réévalués.

La rémunération versée fait l'objet, en date d'arrêt, d'une imputation *pro rata temporis*, en charge ou en produit selon le sens de la pension.

### 7 – Engagements hors bilan (hors contrats d'échange de taux d'intérêt)

Les engagements hors bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés.

Les engagements hors bilan reçus recouvrent les garanties de l'État, les garanties des établissements de crédit, les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

Les collectivités locales garantissent la quasi-totalité des prêts octroyés par les fonds d'épargne.

Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

## 8 – Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les contrats d'échange de taux conclus par les sections d'épargne en vue de couvrir des opérations particulières, parfaitement identifiées, sont inscrits au hors-bilan.

Les charges et produits générés par ces instruments sont enregistrés de manière symétrique aux résultats de l'élément couvert.

Les principes comptables liés au traitement du risque de crédit sont appliqués aux instruments financiers à terme.

Conformément aux règlements adoptés le 23 novembre 2004 par le Comité de la réglementation comptable, la juste valeur des instruments financiers a été renseignée pour l'exercice 2004 (cf. Note 15 B).

## 9 – Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis au cours des monnaies constaté à la date d'arrêt.

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant ; les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir.

## 10 – Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource :

- Pour le LEP, une partie des PLI a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.
- La perte actuarielle dégagée par les prêts octroyés à taux réduit, inférieur au coût de la ressource, fait l'objet d'une provision. Il s'agit des PLA-TS, des prêts aux quartiers en difficulté octroyés dans le cadre du plan pour la banlieue, des prêts au logement d'urgence et des prêts démolition-reconstruction, des PEX, PHARE, PLUS et prêts réhabilitation indexés sur le livret A, ainsi que des PPU octroyés sur fonds LEP.

La provision concernant les fonds du livret A est mutualisée entre ces fonds, dans la mesure où ces ressources financent des prêts de nature et de taux identiques.

Une provision est également constituée pour couvrir le risque spécifique attaché au produit Epargne-logement.

Ce risque, correspondant à l'engagement d'accorder des prêts à un taux fixé contractuellement à l'avance, est actuellement appréhendé de manière globale, et évalué forfaitairement à 2 % des encours de dépôts constatés aux arrêts, en raisonnant sur l'ensemble de l'activité de l'Epargne-logement.

## 11 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Ces Fonds pour Risques Bancaires Généraux, destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés pour chacun des fonds d'épargne, de sorte que, venant compléter les réserves spécifiques de chaque fonds d'épargne, ils contribuent à atteindre le niveau de fonds propres minimum requis par la réglementation bancaire applicable aux risques de contrepartie et aux risques de marché.

Le niveau des fonds propres requis est couvert par les réserves prévues par la réglementation, lorsqu'elles existent, le FRBG, les réserves disponibles, le report à nouveau et le résultat.

Concernant le mode de calcul du FRBG, l'option retenue est de couvrir au minimum les risques exprimés à travers :

- une composante égale au besoin qui correspondrait à l'application du ratio de solvabilité européen, sur la base des actifs de chaque fonds ;
- une composante égale au besoin qui correspondrait à la couverture des risques de marché, sur la base des actifs de marché de chaque fonds,

par la constitution des réserves prévues par la réglementation, puis par celle du FRBG.

Le supplément par rapport au minimum correspond à une démarche de couverture des besoins futurs de fonds propres, pouvant résulter à la fois des évolutions réglementaires et de la politique de gestion des actifs.

Pour la section Epargne-logement, le FRBG comprend en outre une composante destinée à satisfaire la clause de maintien des fonds propres de la section au niveau observé au 31 décembre 2003 (cf. I-3).

### IV – Informations financières sur les risques de marché

#### 1 – Gestion actif-passif

Les fonds d'épargne sont exposés au risque de transformation puisqu'ils prêtent à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif-passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs, et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versement de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et à une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

A la suite de l'annonce, le 21 juillet 2003, de la mise en place d'une règle d'indexation pour les taux réglementés, les outils de prévision et de mesure des risques ont été adaptés à la nouvelle règle.

Simultanément, les fonds d'épargne, en anticipation des futures normes d'exigence de fonds propres, ont mesuré les effets de ces normes, notamment par rapport à la couverture du risque de taux.

#### 2 – Le contrôle des risques

Le contrôle des risques du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier – établissement – groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Etablissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques, effectuées essentiellement à partir des analyses d'Ixis CIB, des agences de notations et des informations publiques.

Ainsi, au 31 décembre 2004, le principal engagement par contrepartie des portefeuilles de taux des fonds d'épargne est investi à hauteur de 61 % en emprunts d'Etat français.

### V – Présentation des comptes

Les états financiers retracent la situation de l'ensemble des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ; ils recouvrent les fonds suivants :

- Caisses d'Épargne et de Prévoyance : livret A ;
- Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'Épargne et de Prévoyance ;
- Caisse Nationale d'Épargne : livrets A et B ;
- Fonds de réserve et de garantie de la CNE ;
- Livret d'Épargne Populaire : fonds centralisés par les CEP, la CNE, les banques et autres réseaux ;
- Fonds de réserve du LEP ;
- Livret Jeunes ;
- Fonds de réserve du livret Jeunes ;
- CODEVI ;
- Épargne-logement ;
- PEP – CNE.

Autres fonds :

- Fonds de réserve du financement du logement (FRFL) ;
- Fonds de réserve de l'Épargne-logement des CEP ;
- Épargne construction ;
- Fonds de garantie des SDR ;
- Fonds spécial CFF.

La gestion de chacun de ces fonds est retracée dans des comptes séparés ; une présentation d'ensemble et une décomposition par fonds sont donc établies.

## Note 1 – Opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>1 418</b>	<b>1 536</b>	<b>1 388</b>
Disponibilités courantes <sup>(1)</sup>	49	216	68
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires	1 366	1 319	1 319
Intérêts courus	3	1	1
<b>Autres créances sur établissements de crédit à terme</b>		<b>234</b>	<b>234</b>
Titres pris en pension livrée		228	228
Intérêts courus		6	6
<b>TOTAL</b>	<b>1 418</b>	<b>1 770</b>	<b>1 622</b>

(1) L'établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier des fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : ventilation des comptes de disponibilités à l'actif et au passif selon leur solde par fonds.

## Note 2 – Opérations de financement

Pour finaliser la mise en conformité avec les dispositions du Règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-03, les opérations de financement ont été ventilées entre les créances sur établissement de crédit et les opérations avec la clientèle (cf. II Note de présentation). Toutefois, la présentation par nature de financement est maintenue pour compléter l'information donnée, notamment au titre des prêts réglementés.

### A) PRETS A L'EQUIPEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2004	Versements	Remboursements	Remboursements anticipés	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.2003
Prêts équipement	3 564		(873)	(161)	(10)	4 608
Nouveaux emplois	89	63	(1)			27
Capital	3 653	63	(874)	(161)	(10)	4 635
Intérêts courus non échus	115				(33)	148
Echéances mises en recouvrement					(6)	6
Echéances impayées	2					2
<b>TOTAL</b>	<b>3 770</b>	<b>63</b>	<b>(874)</b>	<b>(161)</b>	<b>(49)</b>	<b>4 791</b>
dont :						
Capitaux douteux et accessoires	91				(35)	126
Provisions	(13)				7	(20)
<b>Dont total établissements de crédit</b>	<b>30</b>		<b>(1)</b>		<b>(11)</b>	<b>42</b>
<b>Dont total opérations avec la clientèle</b>	<b>3 740</b>	<b>63</b>	<b>(873)</b>	<b>(161)</b>	<b>(38)</b>	<b>4 749</b>

(1) Dont prêts réaménagés et variations des encours douteux, nets des provisions liées.

## Note 2 (suite)

### B) PRETS AU LOGEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2004	Verse- ments	Rembour- sements	Rembour- sements anticipés	Autres mouve- ments <sup>(1)</sup>	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
PLA <sup>(2) (3)</sup>	45 866	2 222	(941)	(214)	(147)	44 946	44 946
PAM et PRV <sup>(3)</sup>	6 221	387	(656)	(262)	(8)	6 760	6 760
PLI et PHEBE	4 032	946	(104)	(24)	(274)	3 488	3 396
PAP	351		(765)		1	1 115	1 115
PPU	2 851	236	(218)	(68)	25	2 876	2 876
Divers <sup>(3)</sup>	21 012	988	(1 352)	(110)	722	20 764	20 764
Capital	80 333	4 779	(4 036)	(678)	319	79 949	79 857
Intérêts courus non échus	4 743				(483)	5 226	5 226
Echéances mises en recouvrement	80				(48)	128	128
Echéances impayées	6				2	4	4
Remboursements anticipés en instance d'affectation							(7)
<b>TOTAL</b>	<b>85 162</b>	<b>4 779</b>	<b>(4 036)</b>	<b>(678)</b>	<b>(210)</b>	<b>85 307</b>	<b>85 208</b>
<b>Dont total établissements de crédit</b>	<b>2 417</b>	<b>651</b>	<b>(818)</b>	<b>(1)</b>	<b>(14)</b>	<b>2 599</b>	<b>2 507</b>
<b>Dont total opérations avec la clientèle</b>	<b>82 745</b>	<b>4 128</b>	<b>(3 218)</b>	<b>(677)</b>	<b>(196)</b>	<b>82 708</b>	<b>82 701</b>

(1) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des provisions liées et prêts réaménagés.

(2) Hors subventions.

(3) Les prêts PLA, PAM et HLMA-HLMO réaménagés ont été reclassés en divers logement.

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

– affectation de l'avance PLI à Entenial en opérations de financement pour un montant de 92 millions d'euros ;

– transfert des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts logement en comptes de régularisation passif pour un montant de 7 millions d'euros.

Les capitaux douteux et provisions s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2004			31.12.2003		
	Capitaux et accessoires	Provisions	Net	Capitaux et accessoires	Provisions	Net
PLA	2 517	277	2 240	2 599	305	2 294
PAM et PRV	296	16	280	368	24	344
PLI et PHEBE	53	3	50	58	5	53
PPU	89	4	85	143	6	137
Divers	959	101	858	1 044	106	938
<b>TOTAL</b>	<b>3 914</b>	<b>401</b>	<b>3 513</b>	<b>4 212</b>	<b>446</b>	<b>3 766</b>
<b>Dont total établissements de crédit</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>1</b>
<b>Dont total opérations avec la clientèle</b>	<b>3 903</b>	<b>390</b>	<b>3 765</b>	<b>4 200</b>	<b>435</b>	<b>3 765</b>

## C) PRETS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2004	Verse-ments	Rembour-sements	Rembour-sements anticipés	Autres mouve-ments <sup>(1)</sup>	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Prêts CODEVI</b>							
BDPME	3 415	175	(153)			3 393	3 393
SDR	372		(92)	(11)		475	475
Autres	7		(8)	(3)		18	18
Capital	3 794	175	(253)	(14)		3 886	3 886
Intérêts courus non échus	127				(5)	132	132
Echéances mises en recouvrement	5				1	4	4
Echéances impayées	6				(12)	18	18
<b>TOTAL</b>	<b>3 932</b>	<b>175</b>	<b>(253)</b>	<b>(14)</b>	<b>(16)</b>	<b>4 040</b>	<b>4 040</b>
dont :							
Capitaux douteux et accessoires					(4)	4	4
<b>Prêts Epargne-logement</b>							
Prêts principaux	2 273	441	(478)	(102)	(2)	2 414	2 414
Prêts complémentaires	12 393	3 122	(836)	(644)	(8)	10 759	10 762
Prêts conventionnés	2 689	912	(106)	(210)		2 093	2 094
Capital	17 355	4 475	(1 420)	(956)	(10)	15 266	15 270
Intérêts courus non échus	48				4	44	44
Echéances mises en recouvrement	1					1	1
Echéances impayées	1					1	1
<b>TOTAL</b>	<b>17 405</b>	<b>4 475</b>	<b>(1 420)</b>	<b>(956)</b>	<b>(6)</b>	<b>15 312</b>	<b>15 316</b>
dont :							
Capitaux douteux et accessoires	29				1	28	28
Provisions	(18)				(7)	(11)	(11)
<b>Autres prêts divers</b>							
CNCEP	986		(121)			1 107	1 107
Autres prêts <sup>(2) (3)</sup>	1 188	36	(147)	(10)	63	1 246	1 246
Capital	2 174	36	(268)	(10)	63	2 353	2 353
Intérêts courus non échus	42				(7)	49	49
Echéances mises en recouvrement	41				4	37	37
<b>TOTAL</b>	<b>2 257</b>	<b>36</b>	<b>(268)</b>	<b>(10)</b>	<b>60</b>	<b>2 439</b>	<b>2 439</b>
dont :							
Capitaux douteux et accessoires <sup>(2)</sup>	969				(3)	972	972
Provisions <sup>(2)</sup>	(5)				56	(61)	(61)
<b>TOTAL PRETS DIVERS</b>	<b>23 594</b>	<b>4 686</b>	<b>(1 941)</b>	<b>(980)</b>	<b>38</b>	<b>21 791</b>	<b>21 795</b>
<b>Dont total établissements de crédit</b>	<b>5 218</b>	<b>211</b>	<b>(521)</b>	<b>(11)</b>	<b>(19)</b>	<b>5 558</b>	<b>5 558</b>
<b>Dont total opérations avec la clientèle</b>	<b>18 376</b>	<b>4 475</b>	<b>(1 420)</b>	<b>(969)</b>	<b>57</b>	<b>16 233</b>	<b>16 237</b>

(1) Dont variation des encours douteux, nets des provisions liées.

(2) Dont un prêt déclassé en créances douteuses d'un montant de 983 millions d'euros, et qui bénéficie d'une garantie totale de l'Etat, enregistrée en hors-bilan (cf. Note 15). Conformément à la réglementation bancaire, les intérêts courus non échus ont été provisionnés à 100 %.

(3) Versement de 36 millions d'euros de prêts participatifs.

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : transfert des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts Epargne-logement en comptes de régularisation pour un montant de 4 millions d'euros.

## Note 3 – Opérations sur titre

### A) ANALYSE PAR NATURE ET TYPE DE PORTEFEUILLE, NETS DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2004			31.12.2003		
	Titres de placement	Titres d'investissement <sup>(1)</sup>	Titres de l'activité de portefeuille	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>						
Fonds d'Etat	22 925	11 467		26 570	11 516	
Bons du Trésor	23 122	1 167		20 496	932	
Titres prêtés*	6 419	5 848		6 146	6 366	
Sous-total par portefeuille	52 466	18 482		53 212	18 814	
<b>Total tous portefeuilles</b>		<b>70 948</b>			<b>72 026</b>	
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>						
Obligations	17 284	8 752		18 489	6 565	
Autres titres à revenu fixe	22 567	1 709		13 829	1 420	
Titres prêtés*	48			24		
Sous-total par portefeuille	39 899	10 461		32 342	7 985	
<b>Total tous portefeuilles</b>		<b>50 360</b>			<b>40 327</b>	
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>						
Actions	6 197			5 565		
Autres titres à revenu variable (dont OPCVM) <sup>(2)</sup>	478		32	395		22
Sous-total par portefeuille	6 675		32	5 960		22
<b>Total tous portefeuilles</b>		<b>6 707</b>			<b>5 982</b>	
<b>SOUS-TOTAL PAR PORTEFEUILLE <sup>(3)</sup></b>	<b>99 040</b>	<b>28 943</b>	<b>32</b>	<b>91 514</b>	<b>26 799</b>	<b>22</b>
<b>TOTAL TOUS PORTEFEUILLES</b>		<b>128 015</b>			<b>118 335</b>	
<b>* Détails des titres prêtés</b>						
Fonds d'Etat	3 351	5 631		3 759	6 214	
Bons du Trésor	3 068	217		2 387	152	
Obligations	48			24		
<b>TOTAL</b>	<b>6 467</b>	<b>5 848</b>		<b>6 170</b>	<b>6 366</b>	

(1) Abondement du portefeuille d'investissement de la section Epargne-logement, dans un premier temps par transfert à partir du portefeuille de placement pour un montant de 3 325 millions d'euros au 30 juin 2004, puis par achats sur le marché (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

(2) Dont parts d'OPCVM dédiés - FCP Obligation Epargne - cédés au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2004 soit une diminution des encours de 43 millions d'euros dégagant une plus value de cession de 35 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, la valeur bilan était de 22 millions d'euros et la valeur liquidative de 54 millions d'euros.

(3) Au cours de l'exercice 2003, des titres du portefeuille d'investissement ont été cédés, leur détention n'étant plus compatible avec le nouveau code d'investissement défini par le ministère de l'Economie et des Finances. Ces lignes représentaient en valeur bilan un montant de 457 millions d'euros dégagant une plus-value de 50 millions d'euros en 2003. Aucun titre du portefeuille d'investissement n'a été cédé en 2004.

## B) ELEMENTS COMPLEMENTAIRES D'INFORMATION

(en millions d'euros)	31.12.2004			31.12.2003		
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>						
Valeur brute	50 030	17 641		50 923	17 916	
Primes/décotes	1 372	273		1 069	258	
Créances rattachées	1 065	568		1 244	640	
Provisions	(1)			(24)		
Valeur nette comptable par portefeuille	52 466	18 482		53 212	18 814	
<b>Valeur nette comptable tous portefeuilles</b>		<b>70 948</b>			<b>72 026</b>	
Valeur de marché des titres de placement et d'investissement	54 026	19 526		54 076	19 516	
Valeur de remboursement des titres de placement et d'investissement	50 030	17 641		50 923	17 916	
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>						
Valeur brute	39 214	10 078		31 563	7 693	
Primes/décotes	272	82		303	71	
Créances rattachées	432	304		513	221	
Provisions	(19)	(3)		(37)		
Valeur nette comptable par portefeuille	39 899	10 461		32 342	7 985	
<b>Valeur nette comptable tous portefeuilles</b>		<b>50 360</b>			<b>40 327</b>	
Valeur de marché des titres de placement et d'investissement	40 785	10 999		32 921	8 278	
Valeur de remboursement des titres de placement et d'investissement	39 214	10 078		31 563	7 693	
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>						
Valeur brute	7 398		33	6 975		23
Créances rattachées	8					
Provisions	(731)		(1)	(1 015)		(1)
Valeur nette comptable	6 675		32	5 960		22
<b>Valeur nette comptable tous portefeuilles</b>		<b>6 707</b>			<b>5 982</b>	
Valeur de marché des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille	9 716		33	8 913		22

## Note 4 – Participations et autres titres détenus à long terme

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
<b>Participations</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Brut	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

## Note 5 – Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2004	Cessions	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.2003
<b>Immobilisations de placement</b>				
<b>Immeubles <sup>(2)</sup></b>			<b>(4)</b>	<b>4</b>
Brut		(81)		81
Amortissements		81	(4)	(77)
<b>Réserves foncières</b>				
Brut	1			1
Provisions	(1)			(1)
<b>TOTAL</b>			<b>(4)</b>	<b>4</b>
Brut	1	(81)		82
Amortissements		81	(4)	(77)
Provisions	(1)			(1)

(1) Correspondent aux dotations aux amortissements et aux dotations aux provisions, nettes des reprises.

(2) Il s'agit d'un immeuble construit sur terrain d'autrui, donné en crédit-bail arrivé à échéance en octobre 2004. Cet immeuble a été cédé en novembre 2004.

## Note 6 – Comptes de régularisation et autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Autres actifs</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>100</b>
Subventions et bonifications à recevoir	10	6	6
<i>Bonifications PLA à recevoir</i>	8	6	6
<i>Bonifications PAM à recevoir</i>	2		
Avances de refinancement Entenial			92
Autres débiteurs divers	10	3	2
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>33</b>
Produits à recevoir	1	1	27
<i>Produits à recevoir sur instruments financiers</i>			26
<i>Prime Epargne-logement à recevoir</i>	1		
<i>Autres produits à recevoir</i>		1	1
Charges constatées d'avance	20	5	
<i>Charges constatées d'avance sur instruments financiers</i>	20	5	
Perte à étaler sur instruments dérivés			5
Autres comptes de régularisation	4	4	
<i>sur prêts</i>	4	4	
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>19</b>	<b>133</b>

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- compensation actif-passif de la valorisation des instruments financiers pour un montant de 26 millions d'euros ;
- affectation en comptes de régularisation des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts Epargne-logement pour un montant de 4 millions d'euros ;
- transfert en opérations de financement de l'avance PLI à Entenial pour un montant de 92 millions d'euros.

## Note 7 – Opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>268</b>	<b>148</b>	
Disponibilités courantes <sup>(1)</sup>	263	148	
Intérêts courus	5		
<b>Emprunts à terme</b>	<b>1 657</b>	<b>1 706</b>	<b>1 706</b>
Emprunts auprès du CFF (PLI)	727	732	732
Autres emprunts auprès du CFF	138	148	148
Emprunts auprès d'IXIS CIB (PPU) <sup>(2)</sup>	50	46	46
Emprunts repris de la CGLLS	486	543	543
Avances de la Section générale <sup>(3)</sup>	225	201	201
Intérêts courus	31	37	37
<b>Autres dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 249</b>		
Titres donnés en pension livrée	2 247		
Intérêts courus	2		
<b>TOTAL</b>	<b>4 174</b>	<b>1 854</b>	<b>1 706</b>

(1) L'Etablissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier des fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

(2) Refinancement des PPU (échéance 2021).

(3) Refinancement de prêts participatifs au Crédit Logement.

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : ventilation des comptes de disponibilités à l'actif et au passif selon leur solde par fonds.

## Note 8 – Dépôts

Pour finaliser la mise en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-03, les dépôts d'épargne centralisés ont été ventilés entre les dettes envers les établissements de crédit et les opérations avec la clientèle (cf. II Notes annexes aux états financiers). Toutefois, la présentation par nature de fonds a été maintenue pour compléter l'information donnée au titre des dépôts d'épargne réglementés.

### A) DEPOTS CENTRALISES

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2005	Intérêts capitalisés au 01.01.2005 <sup>(1)</sup>	Dépôts au 31.12.2004	Dépôts au 01.01.2004	Intérêts capitalisés au 01.01.2004 <sup>(1)</sup>	Dépôts 31.12.2003
Livret A – CEP	66 113	1 422	64 691	65 617	1 712	63 905
Livrets A et B – CNE	50 148	1 059	49 089	49 205	1 255	47 950
LEP	50 675	1 770	48 905	47 851	1 833	46 018
Livret Jeunes	1 119	42	1 077	1 056	41	1 015
CODEVI <sup>(2)</sup>	8 648		8 648	8 329		8 329
Epargne-logement	30 825	901	29 924	29 263	876	28 387
PEP CNE	1 026	26	1 000	1 102	33	1 069
Livret Bleu du Crédit Mutuel <sup>(3)</sup>	15 990		15 990	15 108		15 108
<b>TOTAL</b>	<b>224 544</b>	<b>5 220</b>	<b>219 324</b>	<b>217 531</b>	<b>5 750</b>	<b>211 781</b>
<b>Dont établissements de crédit</b>	<b>126 220</b>	<b>2 484</b>	<b>123 736</b>	<b>122 590</b>	<b>3 070</b>	<b>119 520</b>
<b>Dont opérations avec la clientèle</b>	<b>98 324</b>	<b>2 736</b>	<b>95 588</b>	<b>94 941</b>	<b>2 680</b>	<b>92 261</b>

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers (modalités de centralisation du LEP...) ; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

(2) Les dépôts CODEVI font l'objet d'une émission de titres pour le développement industriel (TDI). Ces derniers sont rémunérés au taux du CODEVI, majoré de 1,5 % dans la limite du taux de centralisation ; au-delà, c'est le taux du CODEVI qui s'applique. La part capitalisée sur les dépôts fait l'objet d'une centralisation l'année suivante.

(3) Jusqu'au 31 décembre 1998, en application du mémorandum du 27 avril 1991 relatif aux emplois d'intérêt général du livret Bleu du Crédit Mutuel, la Caisse des Dépôts centralisait 85 % des fonds déposés dans les caisses du Crédit Mutuel, dont 15 % étaient placés en liquidités, et les 85 % restants étaient avancés au livret A pour financer le logement social. En vertu de la convention du 31 décembre 1998, le Crédit Mutuel centralise 100 % de ses dépôts à la Caisse des Dépôts ; la section livret Bleu a été transférée aux sections livret A – CEP et livrets A et B – CNE : respectivement pour 60 % et 40 %, soit 9 594 et 6 396 millions d'euros au 31 décembre 2004 (9 065 et 6 043 millions d'euros au 31 décembre 2003).

### B) REMUNERATIONS DES DEPOTS

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Livret A – CEP	1 425	1 718
Livrets A et B – CNE	1 062	1 258
LEP <sup>(1)</sup>	1 699	1 714
Livret Jeunes	44	41
CODEVI	237	249
Epargne-logement	905	880
PEP CNE	26	34
Livret Bleu du Crédit Mutuel <sup>(2)</sup>		
<b>TOTAL</b>	<b>5 398</b>	<b>5 894</b>
<b>Dont établissements de crédit</b>	<b>2 887</b>	<b>3 198</b>
<b>Dont opérations avec la clientèle</b>	<b>2 511</b>	<b>2 696</b>

(1) La rémunération acquise sur les LEP ne prend pas en compte la rémunération du mois en cours, pour les réseaux banques et CEP, enregistrée en créditeurs divers : 101 millions d'euros au 31 décembre 2004 (124 millions d'euros au 31 décembre 2003), les dépôts correspondants n'étant centralisés que le mois suivant.

(2) Le mémorandum du 1<sup>er</sup> septembre 2004, relatif au livret Bleu, signé entre l'Etat et le Crédit Mutuel prévoit que, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, le versement de la commission s'effectuera sur une périodicité mensuelle et non plus annuelle comme précédemment (cf. I-2 Notes annexes aux états financiers).

## C) PRELEVEMENTS SUR LA REMUNERATION DES DEPOTS

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Livret B – CNE		12
Epargne-logement	6	17
PEP CNE		3
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>32</b>

Il s'agit du prélèvement libératoire et de diverses contributions assises sur les produits d'épargne fiscalisés restant à reverser.

## Note 9 – Comptes de régularisation et autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Autres passifs</b>	<b>702</b>	<b>23</b>	<b>8</b>
Dettes fournisseurs	11	15	
Autres créiteurs divers	691	8	8
<i>Prélèvement de l'Etat restant à payer</i>	682		
<i>Résultat fonds spécial du CFF à reverser à l'Etat</i>	9	8	8
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2 653</b>	<b>2 419</b>	<b>701</b>
Charges à payer	383	413	522
<i>Rémunérations réseaux à payer<sup>(1)</sup></i>	282	284	284
<i>Charges à payer sur instruments financiers</i>			94
<i>Prime Epargne-logement à reverser</i>		5	5
<i>Intérêts dépôts LEP à payer</i>	101	124	124
<i>Autres charges à payer</i>			15
Produits constatés d'avance	2 102	1 931	
<i>Sur bonifications<sup>(2)</sup></i>	1 721	1 752	
<i>Sur instruments financiers</i>	381	179	
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	152	68	
Gains à étaler sur instruments financiers			179
Autres comptes de régularisation	16	7	
<i>Sur prêts</i>	16	7	
<b>TOTAL</b>	<b>3 355</b>	<b>2 442</b>	<b>709</b>

(1) Dont 44 millions d'euros d'acompte à payer au titre du mois de décembre 2004 dans le cadre de la mise en place de la nouvelle convention Epargne-logement (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

(2) Détail des bonifications : ces bonifications concernent principalement les PLA directs : les bonifications font l'objet d'une reprise en compte de résultat selon la durée de vie des prêts auxquels elles se rapportent ; une partie reste à recevoir pour 8 millions d'euros au 31 décembre 2004 (6 millions d'euros au 31 décembre 2003) et figure de ce fait sous la rubrique "Comptes de régularisation et autres actifs".

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- affectation des bonifications sur prêts en comptes de régularisation pour un montant de 1752 millions d'euros ;
- compensation actif/passif de la valorisation des instruments financiers pour un montant de 26 millions d'euros. Ces valorisations ne sont plus classées en charges à payer, mais en comptes d'ajustement sur instruments financiers ;
- affectation en comptes de régularisation des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts logement pour un montant de 7 millions d'euros ;
- transfert des dettes fournisseurs en charges à payer pour un montant de 15 millions d'euros.

## Note 9 (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003	
	CEP	CNE	CEP	CNE
Bonifications brutes <sup>(1)</sup>	2 165	1 058	2 194	1 033
Reprises en résultat	(711)	(579)	(604)	(543)
Eliminations intersections <sup>(2)</sup>	(212)		(328)	
<b>Sous-total</b>	<b>1 242</b>	<b>479</b>	<b>1 262</b>	<b>490</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 721</b>		<b>1 752</b>	

(1) Dont bonifications sur les PRU : livret A – CEP : 120 millions d'euros ; livret A et B – CNE : 84 millions d'euros au 31 décembre 2004 (respectivement 84 et 63 millions d'euros au 31 décembre 2003).

(2) Il s'agit de la bonification versée par le FRGCE à la section livret A CEP pour compenser la perte actuarielle correspondant à l'écart entre le taux des prêts et le coût de la ressource livret A. Cette bonification s'applique aux PLA très sociaux, prêts au logement d'urgence et prêts octroyés dans le cadre du plan pour la banlieue. Compte tenu des montants versés depuis 1995 et du changement d'évaluation (cf. I-4 Notes annexes aux états financiers), elle a fait l'objet d'une reprise de 116 millions d'euros au 31 décembre 2004 (12 millions d'euros au 31 décembre 2003).

## Note 10 – Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31.12.2003	Dotations nettes des reprises	31.12.2004
PLI et PPU (LEP) <sup>(1)</sup>	318	(43)	275
Prêts SDR et FIM (CODEVI) <sup>(2)</sup>	3	(1)	2
Géothermie (livret A) <sup>(2)</sup>	12	(2)	10
PDR (livret A) <sup>(1) (6)</sup>	60	9	69
Prêts à 3,45 % (dont PLUS) (livret A) <sup>(1) (7)</sup>	172	(92)	80
PLA-TS (livret A) <sup>(1)</sup>	328	(116)	212
Prêts PLA CGLLS (livret A) <sup>(3)</sup>	–	6	6
Litiges <sup>(4)</sup>	7	2	9
Epargne-logement <sup>(5)</sup>	568	31	599
Instruments de couverture	7	1	8
<b>TOTAL</b>	<b>1 475</b>	<b>(205)</b>	<b>1 269</b>

(1) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des versements, des offres enregistrées au hors-bilan, ainsi que d'une évaluation de la probabilité raisonnable de consommation des enveloppes globales autorisées (cf. I-4 Notes annexes aux états financiers).

(2) Ces prêts ont fait l'objet de réaménagements à des conditions inférieures au coût de la ressource ; la provision correspond à la perte actuarielle future générée par le réaménagement.

(3) Transfert en provisions pour risques et charges de la provision pour PLA liée à la surcote payée lors de la reprise des prêts CGLLS.

(4) Dont provisions CFF (4 millions d'euros).

(5) Provision spécifique Epargne-logement (cf. III-10 Notes annexes aux états financiers).

(6) Ces prêts sont bonifiés en totalité par l'UESL depuis la mise en place de la nouvelle enveloppe 2002-2004.

(7) Ces prêts étaient à 4,20 % avant le 1<sup>er</sup> août 2003.

## Note 11 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux

(en millions d'euros)	31.12.2003	Dotations nettes des reprises	31.12.2004
<b>Risques généraux (CAD + RSE)</b>			
Livret A – CEP	685	87	772
Livrets A et B – CNE	408	114	522
LEP	99	32	131
Livret Jeunes	2	(1)	1
CODEVI	91	(7)	84
Epargne-logement <sup>(1)</sup>	974	(80)	894
PEP – CNE	25	1	26
<b>Sous-total</b>	<b>2 284</b>	<b>146</b>	<b>2 430</b>
<b>Risques généraux anticipés <sup>(2)</sup></b>			
Livret A – CEP	260	55	315
Livrets A et B – CNE	174	36	210
LEP	189		189
Epargne-logement <sup>(3)</sup>		49	49
<b>Sous-total</b>	<b>623</b>	<b>140</b>	<b>763</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 908</b>	<b>286</b>	<b>3 194</b>

(1) Reprise du FRBG de 80 millions d'euros, liée à la fois à l'évolution à la baisse du risque de marché sur le portefeuille de placement et au transfert des titres de placement en portefeuille d'investissement sur la section Epargne-logement (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

(2) Cf. III-11 Notes annexes aux états financiers.

(3) Au 31 décembre 2003, la provision sur risques généraux anticipés de 64 millions d'euros sur l'Epargne-logement a été reprise en totalité en raison du transfert de responsabilité à La Poste de la gestion financière du fonds Epargne-logement. Au 31 décembre 2004, une dotation complémentaire du FRBG de 49 millions d'euros a été comptabilisée afin de maintenir les éléments de couverture des risques à un niveau au moins égal au montant cumulé de ces mêmes éléments tel que résultant de l'arrêté comptable du 31 décembre 2003 (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

## Note 12 – Capitaux propres

### A) RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

(en millions d'euros)	31.12.2004	Autres mouvements	Affectation des résultats 2003	31.12.2003
<b>Réserves</b>				
Fonds de réserve des CEP	1 312	(675) <sup>(1) (2)</sup>	692 <sup>(3)</sup>	1 295
Fonds de réserve et de garantie de la CNE	979	(288) <sup>(1)</sup>	319 <sup>(3)</sup>	948
Fonds de réserve du LEP	957	89 <sup>(1) (2)</sup>	(19) <sup>(3)</sup>	887
Fonds de réserve du livret Jeunes	63		7 <sup>(3)</sup>	56
FRFL	657	(682)	104	1 235
<b>Sous-total (A)</b>	<b>3 968</b>	<b>(1 556)</b>	<b>1 103</b>	<b>4 421</b>
<b>Report à nouveau</b>				
Livret A – CEP		(37) <sup>(1)</sup>		37
Livrets A et B – CNE	3	(14) <sup>(1)</sup>		17
LEP		(6) <sup>(1)</sup>		6
CODEVI	36		(27)	63
Epargne-logement	43		(4)	47
PEP CNE	29		18	11
FREL	85		2	83
Fonds de garantie des SDR	1			1
<b>Sous-total (B)</b>	<b>197</b>	<b>(57)</b>	<b>(11)</b>	<b>265</b>
<b>Dépôt de garantie SDR (C) <sup>(4)</sup></b>	<b>13</b>			<b>13</b>
<b>TOTAL (A + B + C)</b>	<b>4 178</b>	<b>(1 613) <sup>(5)</sup></b>	<b>1 092</b>	<b>4 699</b>
Elimination interfonds sur fonds de réserve	(160)		40	(200)
Autres éliminations	1			1
<b>TOTAL <sup>(6)</sup></b>	<b>(159)</b>		<b>40</b>	<b>(199)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 019</b>		<b>1 132</b>	<b>4 500</b>

(1) Affectation en réserves des reports à nouveau pour 57 millions d'euros liés au changement de méthode comptable en 2003 sur les OAT indexées sur l'inflation (cf. III-3 Notes annexes aux états financiers).

(2) Le FRGCE a abondé le FRLEP pour 83 millions d'euros.

(3) Les résultats affectés aux fonds de réserve correspondent, d'une part, aux résultats des fonds principaux (livret A CEP : 694 millions d'euros ; livrets A et B CNE : 290 millions d'euros ; LEP : - 41 millions d'euros ; livret Jeunes : 6 millions d'euros) et, d'autre part, aux résultats des fonds de réserve (CEP : - 2 millions d'euros ; CNE : 29 millions d'euros ; LEP : 22 millions d'euros ; livret Jeunes : 1 million d'euros).

(4) Dont 1 % du montant des prêts versés aux SDR sur fonds CODEVI.

(5) Dont prélèvement de l'Etat d'un montant de 1 614 millions d'euros (pour 629 millions d'euros sur le FRGCE, 303 millions d'euros sur le FRGCNE et 682 millions d'euros restant à payer sur le FRFL).

(6) Correspond au retraitement des plus et moins-values internes de cessions de prêts entre les fonds.

## B) RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION

Le résultat d'ensemble s'élève à 1 266 millions d'euros.

Les résultats, identifiés pour chacun des fonds gérés, seront affectés conformément aux textes qui les régissent :

(en millions d'euros)	Résultat 2004	Réserves <sup>(1)</sup>	Report à nouveau
Livret A – CEP	729	729	
Fonds de réserve des CEP	100	100	
Livrets A et B – CNE	266	266	
Fonds de réserve de la CNE	25	25	
LEP	(24)	(24)	
Fonds de réserve du LEP	19	19	
Livret Jeunes	(8)	(8)	
CODEVI	51		51
Epargne-logement			
PEP – CNE	1		1
Autres fonds	71	71	
<b>Sous-total</b>	<b>1 230</b>	<b>1 178</b>	<b>52</b>
Elimination interfonds <sup>(2)</sup>	36		
<b>TOTAL</b>	<b>1 266</b>		

(1) Fonds de réserve respectif de chaque fonds.

(2) Correspond au retraitement des plus et moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds.

## C) CAPITAUX PROPRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005 AVANT PRELEVEMENT DE L'ETAT HORS FRBG

(en millions d'euros)	01.01.2005			Affectation des résultats 2004	31.12.2004		
	Total	Report à nouveau	Réserves		Total	Report à nouveau	Réserves
Livret A – CEP	2 141		2 141	829	1 312		1 312
Livrets A et B – CNE	1 273	2	1 271	291	982	3	979
LEP	952		952	(5)	957		957
Livret Jeunes	55		55	(8)	63		63
CODEVI	87	87		51	36	36	
Epargne-logement	43	43			43	43	
PEP – CNE	30	30		1	29	29	
FRFL	726		726	69	657		657
FREL	87	87		2	85	85	
Fonds de garantie des SDR	1	1			1	1	
<b>Sous-total</b>	<b>5 395</b>	<b>250</b>	<b>5 145</b>	<b>1 230</b>	<b>4 165</b>	<b>197</b>	<b>3 968</b>
<b>Dépôt de garantie SDR</b>	<b>13</b>		<b>13</b>		<b>13</b>		<b>13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 408</b>	<b>250</b>	<b>5 158</b>	<b>1 230 <sup>(1)</sup></b>	<b>4 178</b>	<b>197</b>	<b>3 981</b>
Elimination sur fonds de réserve	(124)		(124)	36	(160)		(160)
Autres éliminations	1		1		1		1
<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	<b>(123)</b>		<b>(123)</b>	<b>36</b>	<b>(159)</b>		<b>(159)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 285</b>	<b>250</b>	<b>5 035</b>	<b>1 266</b>	<b>4 019</b>	<b>197</b>	<b>3 822</b>

(1) Cumul des résultats par fonds avant élimination.

(2) Correspond aux plus et moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds.

La loi de finances pour 2005 a inscrit le chiffre estimatif de 1 197 millions d'euros au titre de prélèvement sur les réserves des fonds d'épargne.

## Note 13 – Risques de crédit sur opérations de financement

Une décote a été comptabilisée sur certains contrats restructurés à des conditions hors marché, correspondant à la valeur actuelle de la différence entre les flux futurs attendus des prêts avant et après restructuration, pour un montant de 14 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31.12.2004				
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis <sup>(1)</sup>	Provisions <sup>(1)</sup>	Total
<b>Répartition par zones géographiques</b>	<b>107 959</b>	<b>4 958</b>	<b>45</b>	<b>(436)</b>	<b>112 526</b>
Prêts aux établissements de crédit	7 665		11	(11)	7 665
<i>France</i>	7 665		11	(11)	7 665
Prêts à la clientèle	100 294	4 958	34	(425)	104 861
<i>France</i>	100 257	4 958	34	(425)	104 824
<i>Reste du monde</i>	37				37
<b>Répartition par durées résiduelles</b>	<b>107 959</b>	<b>4 958</b>	<b>45</b>	<b>(436)</b>	<b>112 526</b>
Prêts aux établissements de crédit	7 665		11	(11)	7 665
<i>Inférieur à 3 mois</i>	508		11	(11)	508
<i>De 3 mois à 1 an</i>	230				230
<i>De 1 à 5 ans</i>	1 740				1 740
<i>Supérieur à 5 ans</i>	5 187				5 187
Prêts à la clientèle	100 294	4 958	34	(425)	104 861
<i>Inférieur à 3 mois</i>	5 632	361	26	(273)	5 746
<i>De 3 mois à 1 an</i>	3 012	126	1	(5)	3 134
<i>De 1 à 5 ans</i>	16 916	678	3	(27)	17 570
<i>Supérieur à 5 ans</i>	74 734	3 793	4	(120)	78 411
<b>Répartition des prêts à la clientèle par secteurs</b>	<b>100 294</b>	<b>4 958</b>	<b>34</b>	<b>(425)</b>	<b>104 861</b>
HLM	63 270	2 074		(183)	65 161
Collectivités locales	6 578	184	4	(10)	6 756
Administrations publiques	1 126	2			1 128
EPIC	9 748	1 609	9	(182)	11 184
Administrations privées	893	71	5	(16)	953
Sociétés commerciales	1 198	1 004	1	(16)	2 187
Autres	17 481	14	15	(18)	17 492
<b>Provisions sur opérations de financement</b>		<b>402</b>	<b>34</b>		<b>436</b>
Prêts aux établissements de crédit					
<i>31.12.2003</i>		11			11
<i>Reclassements</i>		(11)	11		
<i>31.12.2004</i>			11		11
Prêts à la clientèle					
<i>31.12.2003</i>		504	30		534
<i>Dotations</i>		70	2		72
<i>Reprises</i>		178	3		181
<i>Reclassements</i>		6	(6)		
<i>31.12.2004</i>		402	23		425

(1) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et provisionnés.

## Note 14 – Risques de crédit sur titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres des fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements d'une notation supérieure à A3 et ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2004.

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2004
<b>Répartition par devises</b>	<b>121 308</b>
Titres de placement	92 365
<i>Euro</i>	92 365
Titres d'investissement	28 943
<i>Euro</i>	28 943
<b>Répartition par durées résiduelles</b>	<b>121 308</b>
Titres de placement	92 365
<i>Inférieur à 3 mois</i>	10 069
<i>De 3 mois à 1 an</i>	13 743
<i>De 1 à 5 ans</i>	36 596
<i>Supérieur à 5 ans</i>	31 957
Titres d'investissement	28 943
<i>De 3 mois à 1 an</i>	2 320
<i>De 1 à 5 ans</i>	20 407
<i>Supérieur à 5 ans</i>	6 216
<b>Répartition par notation <sup>(1)</sup></b>	<b>121 308</b>
Titres de placement	92 365
<i>Aaa</i>	70 307
<i>Aa</i>	9 013
<i>A</i>	2 284
<i>Autres <sup>(2)</sup></i>	10 761
Titres d'investissement	28 943
<i>Aaa</i>	23 755
<i>Aa</i>	2 131
<i>A</i>	757
<i>Autres <sup>(2)</sup></i>	2 300

(1) Selon l'agence de notation Moody's.

(2) Notation non renseignée.

## Note 15 – Engagements hors-bilan

### A) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS, DE GARANTIE, SUR TITRES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titre</b>			
<b>Engagements de financement</b>	<b>10 937</b>	<b>8 910</b>	<b>8 910</b>
En faveur d'établissements de crédit	2 570	1 389	
Offres de prêts	2 516	1 378	
<i>Prêts au logement</i> <sup>(1)</sup>	2 370	1 057	
<i>Prêts équipements</i>			
<i>Prêts divers</i> <sup>(2)</sup>	146	321	
Promesses d'octroi de prêts	1	2	
<i>Prêts au logement</i>	1	2	
Prêts contractés non versés	1	9	
<i>Prêts au logement</i>	1	9	
Autres engagements de financement <sup>(3)</sup>	52		
En faveur de la clientèle	8 367	7 521	8 910
Offres de prêts	4 929	4 188	4 188
<i>Prêts au logement</i>	4 929	4 188	4 188
Promesses d'octroi de prêts	752	972	2 352
<i>Prêts au logement</i>	752	972	2 031
<i>Prêts divers</i>			321
Prêts contractés non versés	2 686	2 361	2 370
<i>Prêts à l'équipement</i> <sup>(4)</sup>	38		
<i>Prêts au logement</i>	1 856	1 612	1 621
<i>Prêts Epargne-logement</i>	792	749	749
<b>Engagements de garantie</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>388</b>
Titres donnés en garantie			350
Autres garanties données en faveur d'établissements de crédit <sup>(5)</sup>	38	38	38
<b>Engagements donnés sur titres</b>	<b>5</b>		
Titres à livrer	5		
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres</b>			
<b>Engagements de garantie</b>	<b>81 068</b>	<b>76 265</b>	<b>76 265</b>
Engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés <sup>(6) (7)</sup>	77 345	1 008	1 008
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	3 608	3 560	3 560
Autres engagements de garantie reçus <sup>(7)</sup>	115	71 697	71 697
<b>Engagements reçus sur titres</b>	<b>193</b>	<b>74</b>	<b>74</b>
Titres à recevoir	193	74	74
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>			
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>352</b>	<b>352</b>	<b>2</b>
Titres donnés en garantie <sup>(8)</sup>	350	350	
Promesses de vente immeubles	2	2	2
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Bonifications à recevoir au titre des PLA <sup>(9)</sup>	11	12	12

(1) La Caisse des Dépôts refinance les établissements financiers émetteurs de PLI et de PLS. Elle s'est engagée à refinancer 1 630 millions d'euros de PLS et 160 millions d'euros de PLI au titre de 2004, et 670 millions d'euros de PLS et 160 millions d'euros de PLI au titre de 2003. L'enveloppe globale non utilisée au 31 décembre 2004 s'élève à 2 263 millions d'euros, soit 581 millions sur 2002-2003 et 1 682 millions d'euros sur 2004.

(2) Engagement donné au CEPME.

(3) Cet engagement concerne Ixis CIB.

(4) Prêt infrastructure accordé à la CNA.

(5) Cet engagement concerne le CFF.

(6) Dont un engagement reçu de l'Etat, garantissant un prêt de 983 millions d'euros – ICNE et impayés inclus – classé en douteux (cf. Note 2 C).

(7) Reclassement en 2004 des autres engagements de garantie reçus en engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés (collectivités locales).

(8) Titres mis en garantie dans le cadre du système de règlement-livraison Relit Grande Vitesse.

(9) Cette bonification concerne des contrats de prêts (PLA accordés dans les DOM), qui ont été signés mais dont les fonds correspondants n'ont pas encore été versés. A chaque versement de prêts, ces bonifications sont affectées au passif du bilan (cf. Note 9 B).

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

– reclassification de promesses d'octroi de prêts en offres de prêts pour un montant de 1 380 millions d'euros ;

– transfert de la garantie sur titres en autres engagements donnés pour 350 millions d'euros.

## B) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003	
	Achat/Emprunt	Vente/Prêt	Achat/Emprunt	Vente/Prêt
<b>OPERATIONS FERMES</b>	<b>11 894</b>	<b>11 894</b>	<b>6 082</b>	<b>6 082</b>
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>11 894</b>	<b>11 894</b>	<b>6 082</b>	<b>6 082</b>
Swaps de taux <sup>(1)</sup>	11 894	11 894	6 082	6 082
<i>Juste valeur</i> <sup>(2)</sup>	3 802	3 150		
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>	<b>19</b>		<b>620</b>	
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>19</b>		<b>620</b>	
Caps	19		21	
<i>Juste valeur</i> <sup>(2)</sup>				
Swaptions <sup>(3)</sup>			540	
Options sur indices			59	

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

(2) L'information de la juste valeur des instruments financiers est communiquée conformément au nouveau règlement relatif à la transposition en droit national des directives européennes "juste valeur" sur les instruments financiers dérivés, adopté le 23 novembre 2004 par le Comité de la réglementation comptable (cf. III-8 Notes annexes aux états financiers).

La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché du 31 décembre 2004. Les opérations dérivées de la Direction des fonds d'épargne étant des swaps de couverture, la juste valeur indiquée ne traduit pas l'économie actuelle des opérations de la DFE.

(3) Début 2003, des achats d'options de swaps – swaptions – d'échéance janvier 2004, pour un montant de 540 millions d'euros, ont été réalisés afin de couvrir l'éventuelle dépréciation d'investissements en OAT de maturité 2012 et 2016 contre une hausse significative des taux d'intérêt. Les taux ayant baissé par rapport au niveau d'achat et au seuil de déclenchement, aucun produit n'a été constaté sur ces options.

Les swaps de taux concernent :

- A hauteur de 1 539 millions d'euros (1 642 millions d'euros au 31 décembre 2003), des échanges de taux réalisés sur des prêts :
  - 1 145 millions d'euros (1 195 millions d'euros au 31 décembre 2003) dans le cadre du refinancement des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) du CFF ;
  - 381 millions d'euros (433 millions d'euros au 31 décembre 2003) dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux SDR ;
  - 13 millions d'euros (14 millions d'euros au 31 décembre 2003) dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables.
- A hauteur de 10 355 millions d'euros (4 440 millions d'euros au 31 décembre 2003), des opérations de couverture de titres sous forme d'asset swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'asset swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à Aa.

## Note 16 – Risques de crédit sur le hors-bilan

Les engagements sur signature ou sur instruments financiers à terme ne présentant pas, au 31 décembre 2004, de risques de défaillance de contrepartie, aucun engagement n'a fait l'objet de déclassement en douteux.

### A) ENGAGEMENTS SUR SIGNATURE

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2004
<b>Répartition par zones géographiques</b>	
Engagements de garantie donnés	38
<i>France</i>	38

### B) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (OPERATIONS DE GRE A GRE)

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2004
<b>Répartition par zones géographiques</b>	
Opérations fermes	11 894
<i>France</i>	11 894
Opérations conditionnelles	19
<i>France</i>	19
<b>Répartition par durées résiduelles</b>	
Opérations fermes	11 894
<i>Inférieur à 3 mois</i>	71
<i>De 3 mois à 1 an</i>	1 112
<i>De 1 à 5 ans</i>	1 679
<i>Supérieur à 5 ans</i>	9 032
Opérations conditionnelles	19
<i>Supérieur à 5 ans</i>	19

## Note 17 – Intérêts et produits assimilés

### A) OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Produits sur disponibilités <sup>(1)</sup>	32	39
Produits sur titres pris en pension livrée <sup>(1)</sup>	95	98
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>137</b>

(1) Les titres pris en pension livrée et les disponibilités font l'objet d'une rémunération conforme aux pratiques du marché.

## B) OPERATIONS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Intérêts (1)</b>	<b>4 264</b>	<b>4 720</b>	<b>4 720</b>
Prêts équipement	255	332	335
Prêts logement	2 917	3 327	3 324
Prêts divers	1 092	1 061	1 061
<b>Indemnités de remboursements anticipés (2)</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>15</b>
Prêts équipement	16	10	8
Prêts logement	17	7	7
Prêts divers	7		
<b>Reprise nette de bonifications (3)</b>	<b>99</b>	<b>99</b>	<b>97</b>
Prêts équipement	2	2	
Prêts logement	97	97	97
Prêts divers			
<b>Plus ou moins-values (4)</b>	<b>206</b>	<b>162</b>	<b>162</b>
Prêts logement	206	162	162
<b>Résultat net sur opérations de couverture</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>(10)</b>
Prêts logement			(21)
Prêts divers	11	11	11
<b>Dotations aux provisions nettes des reprises</b>	<b>65</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Prêts équipement	3	2	2
Prêts logement (5)	60	7	8
Prêts divers	2	(6)	(6)
<b>TOTAL</b>	<b>4 685</b>	<b>5 012</b>	<b>4 988</b>
Prêts équipement	276	346	345
Prêts logement	3 297	3 600	3 577
Prêts divers	1 112	1 066	1 066
<b>Dont établissements de crédit</b>	<b>324</b>	<b>374</b>	<b>350</b>
<b>Dont opérations avec la clientèle</b>	<b>4 361</b>	<b>4 638</b>	<b>4 639</b>

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Les indemnités sont prises en résultat dès l'année de réalisation.

(3) Nette de l'élimination de la subvention PLA-TS versée par le FRGCE au livret A CEP.

(4) Nettes de l'élimination des plus et moins-values restant au titre des cessions interfonds (cf. Note 12 A), dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS (170 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 122 millions d'euros au 31 décembre 2003).

(5) Dont 6 millions d'euros au 31 décembre 2004 de reprise totale de provision relative à la surcote CGLLS (3 millions d'euros au 31 décembre 2003), cette provision étant transférée en provision pour risques et charges (cf. Note 2 B).

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- ventilation des produits sur prêts équipement selon leur nature (indemnités de remboursements anticipés et reprises de bonifications) ;
- affectation des intérêts sur l'avance PLI à Entenial en intérêts sur prêts logement pour 3 millions d'euros ;
- transfert du résultat sur swaps PLI en résultat net sur instruments financiers pour - 21 millions d'euros ;
- transfert de la reprise de provision sur la surcote CGLLS en coût du risque pour 1 million d'euros.

## Note 17 (suite)

### C) REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES A REVENU FIXE

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Titres de placement</b>	<b>3 121</b>	<b>3 376</b>	<b>3 339</b>
Effets publics et valeurs assimilées	1 895	2 134	2 134
<i>Fonds d'Etat</i>	1 209	1 323	1 323
<i>Bons du Trésor</i>	686	811	811
Obligations	657	702	702
Autres titres à revenu fixe	569	540	540
Résultat net sur opérations de couverture			(37)
<b>Titres d'investissement</b>	<b>1 272</b>	<b>1 241</b>	<b>1 241</b>
Effets publics et valeurs assimilées	816	868	868
<i>Fonds d'Etat</i>	766	791	791
<i>Bons du Trésor</i>	50	77	77
Obligations	380	305	305
Autres titres à revenu fixe	76	68	68
<b>TOTAL</b>	<b>4 393</b>	<b>4 617</b>	<b>4 580</b>

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : transfert du résultat net sur opérations de couverture en intérêts et charges assimilées sur le portefeuille de titres à revenu fixe.

## Note 18 – Intérêts et charges assimilées

### A) OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Charges sur disponibilités <sup>(1)</sup>	(9)	(3)
Charges sur titres donnés en pension livrée <sup>(1)</sup>	(102)	(102)
Charges sur emprunts à terme	(9)	(287)
<i>Emprunts auprès du CFF (PLI) <sup>(2)</sup></i>	(54)	(54)
<i>Autres emprunts auprès du CFF</i>	(4)	(4)
<i>Emprunts auprès d'IXIS CIB (PPU)</i>	(4)	(4)
<i>Emprunts repris de la CGLLS <sup>(3)</sup></i>	57	(220)
<i>Avances de la Section générale</i>	(4)	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>(120)</b>	<b>(392)</b>

(1) Les titres donnés en pension livrée et les disponibilités font l'objet d'une rémunération conforme aux pratiques du marché.

(2) Dont 57 millions d'euros d'intérêts courus non échus et 3 millions d'euros de reprise sur décote au 31 décembre 2004 sur emprunts de refinancement PLI-PLS cédés auprès du CFF par Ixix CIB.

(3) Correspond au 31 décembre 2004 à la reprise de la surcote des emprunts CGLLS.

Au 31 décembre 2003 : dont 435 millions d'euros de pénalités du remboursement anticipé de l'emprunt Ixix CIB, 105 millions d'euros d'intérêts et 260 millions d'euros de reprise nettes sur surcotes dans le cadre du remboursement anticipé en 2003 des emprunts CGLLS auprès d'Ixix CIB.

## B) DEPOTS

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
<b>Intérêts déposants</b>	<b>(6 032)</b>	<b>(6 811)</b>
Livret A – CEP	(1 443)	(1 742)
Livrets A et B – CNE	(1 073)	(1 271)
LEP	(1 840)	(1 862)
Livret Jeunes	(44)	(41)
CODEVI	(313)	(334)
Epargne-logement	(904)	(884)
PEP	(28)	(35)
Livret Bleu	(387)	(642)
<b>Prélèvements libératoires sur dépôts</b>	<b>(75)</b>	<b>(73)</b>
Livret B – CNE	(12)	(12)
Epargne-logement	(59)	(57)
PEP	(4)	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>(6 107)</b>	<b>(6 884)</b>
<b>Dont établissements de crédit</b>	<b>(3 429)</b>	<b>(4 016)</b>
<b>Dont opérations avec la clientèle</b>	<b>(2 678)</b>	<b>(2 868)</b>

Ces charges représentent :

- La rémunération servie aux déposants au titre des différents fonds gérés par la Caisse des Dépôts ; pour le livret Bleu du Crédit Mutuel, elle est majorée de la commission versée au réseau jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les rémunérations des différents livrets sont réglementées et les taux servis sont les suivants :

- livret A : 2,25 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2003. A compter du 1<sup>er</sup> août 2004, les taux des premiers livrets sont égaux à la moyenne arithmétique entre, d'une part, la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois et, d'autre part, l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, pour le dernier mois pour lequel ces données sont connues, majorée d'un quart de point, avec arrondi au quart de point le plus proche ou à défaut au quart de point supérieur ;
- livret B CNE : 2,25 % depuis le 16 septembre 2003 ;
- LEP : 4,25 % du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 31 juillet 2004 et 3,25 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2004 ;
- livret Jeunes : 4,25 % depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000 ;
- Epargne-logement :
  - plan : taux hors prime selon les générations ; 2,50 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2003,
  - livrets : 1,50 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2003 ;
- livret Bleu :
  - pour les personnes physiques : 2,45 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2003,
  - pour les personnes morales : 2,37 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2003.

En application de l'article L. 221-18 du Code monétaire et financier, il n'est plus possible, depuis le 25 septembre 2003, d'ouvrir de nouveaux PEP. Concernant les PEP existants, les conditions de fonctionnement restent inchangées. La rémunération du PEP de la CNE, fixée chaque année pour l'année suivante, est de 3,7 % pour 2003 et 3,9 % pour 2004.

- Les intérêts sur TDI émis sur représentation des dépôts CODEVI (3,75 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2003, cf. Note 8 A).

## Note 19 – Revenus du portefeuille titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Actions	198	164
OPCVM	1	1
Autres	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>201</b>	<b>166</b>

## Note 20 – Commissions nettes

### A) REMUNERATIONS DES RESEAUX CENTRALISATEURS

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Livret A – CEP	(781)	(789)
Livrets A et B – CNE	(739)	(734)
LEP	(330)	(313)
Livret Jeunes	(8)	(7)
Epargne-logement <sup>(1)</sup>	(500)	(316)
PEP	(9)	(10)
Livret Bleu <sup>(2)</sup>	(205)	
<b>TOTAL</b>	<b>(2 572)</b>	<b>(2 169)</b>
<b>Dont établissements de crédit</b>	<b>(1 190)</b>	<b>(978)</b>
<b>Dont opérations avec la clientèle</b>	<b>(1 382)</b>	<b>(1 191)</b>

(1) Suite à la mise en place, à partir de janvier 2004, de la nouvelle convention relative aux modalités de centralisation des fonds et à la gestion financière de l'Epargne-logement de la CNE, La Poste bénéficie de nouvelles modalités de rémunération (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

Sur 2003, reversement des commissions nettes des montants trop versés : 122 millions d'euros concernant les exercices de 1998 à 2002.

(2) Signature le 1<sup>er</sup> septembre 2004 d'un memorandum entre le Crédit Mutuel et l'Etat instaurant la mensualisation du versement de la commission sur livret Bleu avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2004. (cf. I-2 Notes annexes aux états financiers). Un montant global a été réglé concomitamment avec la nouvelle convention pour les six premiers mois avant d'entrer dans le nouveau système mensuel.

### B) AUTRES COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions de gestion de prêts	1		1	172
<i>Epargne-logement <sup>(1)</sup></i>				172
<i>Autres prêts</i>	1		1	
Autres commissions <sup>(2)</sup>		15	3	10
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>182</b>
<b>TOTAL NET</b>		<b>(14)</b>		<b>(178)</b>

(1) Suite à la mise en place, à partir de janvier 2004, de la nouvelle convention relative aux modalités de centralisation des fonds et à la gestion financière de l'Epargne-logement de la CNE, La Poste bénéficie de nouvelles modalités de rémunération et n'est plus spécifiquement rémunérée pour la gestion des prêts (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers et Note 20 A).

Au 31 décembre 2003, rémunération de La Poste pour la gestion de ces prêts aux conditions définies par la précédente convention.

(2) Dont commissions de conservation de titres du dépositaire IXIS IS pour 14 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 10 millions d'euros au 31 décembre 2003.

## Note 21 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

### A) RESULTAT DE CESSION DES TITRES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>234</b>	<b>456</b>	<b>462</b>
Effets publics et valeurs assimilées	202	320	320
<i>Fonds d'Etat</i>	187	275	275
<i>Bons du Trésor</i>	15	45	45
Obligations	13	86	86
Autres titres à revenu fixe	19	50	56
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>438</b>	<b>278</b>	<b>278</b>
Actions	256	245	245
OPCVM	35	32	32
Autres titres à revenu variable	147	1	1
<b>TOTAL (1)</b>	<b>672</b>	<b>734</b>	<b>740</b>

(1) Dont 9,5 millions d'euros de frais d'acquisition au 31 décembre 2004 et 1 million d'euros au 31 décembre 2003.

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : transfert de plus-value sur titres d'investissement en gains ou pertes sur actifs immobilisés pour 6 millions d'euros.

### B) DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
<b>Sur titres de placement</b>	<b>320</b>	<b>560</b>
Effets publics et valeurs assimilées	23	(25)
Obligations et autres titres à revenu fixe	13	(12)
Actions et autres titres à revenu variable	284	597
<b>Sur titres d'activité de portefeuille</b>		<b>(1)</b>
Actions et autres titres à revenu variable		(1)
<b>TOTAL NET</b>	<b>320</b>	<b>559</b>

## Note 22 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003 reclassé*		31.12.2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Résultats sur immobilisations corporelles	8	5	10	6	10	6
<i>Produits et charges</i>	8	1	10	1	10	1
<i>Amortissements</i>		4		5		5
Prescription trentenaire sur livret A CNE	3		3		3	-
Charges à payer au titre du fonds spécial du CFF				1		1
Charges forfaitaires Epargne-logement <sup>(1)</sup>		11				
Autres	1	11	3	6	6	3
<b>Sous-total</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>(15)</b>		<b>3</b>		<b>9</b>	

(1) Refacturation forfaitaire des charges de fonctionnement conformément à la convention de gestion de l'Epargne-logement (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- transfert des intérêts sur avance PLI à Entenial en intérêts et produits assimilés pour un montant de 3 millions d'euros ;
- affectation de la dotation aux provisions pour litiges sur réserves foncières en autres produits et charges d'exploitation bancaire pour un montant de 2 millions d'euros.

## Note 23 – Charges de fonctionnement

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts <sup>(1)</sup>	(91)	(86)
dont :		
<i>Charges de personnel</i>	(20)	(20)
<i>Charges informatiques</i>	(9)	(10)
<i>Autres prestations de la Caisse des Dépôts</i>	(53)	(50)
<b>TOTAL</b>	<b>(91)</b>	<b>(86)</b>

(1) La Section générale assure pour le compte des fonds d'épargne :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
  - des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.
- Celles-ci sont refacturées aux fonds d'épargne.

## Note 24 – Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
<b>Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses</b> <sup>(1)</sup>	<b>43</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>Dotations nettes aux provisions pour risques et charges</b>	<b>208</b>	<b>(43)</b>	<b>(49)</b>
Prêts <sup>(2)</sup>	245	(3)	(3)
Surcote PLA CGLLS <sup>(3)</sup>	(6)		
Epargne-logement	(31)	(40)	(40)
Litiges			(2)
Instruments de couverture			(4)
<b>Pertes ou gains sur créances irrécouvrables</b>	<b>21</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
Prêts équipement	(4)		
Prêts logement		(1)	(1)
Prêts divers <sup>(4)</sup>	(17)		

(1) Dont 76 millions d'euros de reprises de provision concernant un prêt d'un montant de 983 millions d'euros qui bénéficie d'une garantie totale de l'Etat, enregistrée en hors-bilan (cf. Note 2 C et Note 15).

(2) Reprise de provision sur les prêts, liée au changement d'évaluation de provision sur la base des encours comptabilisés au bilan et au hors-bilan ainsi que d'une évaluation de la probabilité raisonnable de consommation des enveloppes globales autorisées. (cf. I-4 Notes annexes aux états financiers).

(3) Transfert en provision pour risques et charges de la surcote payée lors de la reprise des prêts CGLLS.

(4) Concerne un prêt d'un montant de 983 millions d'euros bénéficiant d'une garantie totale de l'Etat, enregistrée en hors-bilan (cf. Note 2 C et Note 15).

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- transfert de la dotation aux provisions pour litiges sur réserves foncières en autres produits et charges d'exploitation bancaire, pour un montant de 2 millions d'euros ;
- transfert des dotations et reprises de provisions sur instruments financiers en résultat net sur instruments financiers, pour un montant de 4 millions d'euros.

## Note 25 – Dotations aux FRBG, nettes des reprises

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
<b>Risques généraux (CAD + RSE)</b>	<b>(146)</b>	<b>(371)</b>
Livret A – CEP	(87)	(138)
Livrets A et B – CNE	(114)	(73)
LEP	(32)	(99)
Livret Jeunes	1	3
CODEVI	7	(2)
Epargne-logement <sup>(1)</sup>	80	(77)
PEP – CNE	(1)	14
<b>Risques généraux anticipés</b>	<b>(140)</b>	<b>64</b>
Livret A – CEP	(55)	
Livrets A et B – CNE	(36)	
Epargne-logement <sup>(2)</sup>	(49)	64
<b>TOTAL NET</b>	<b>(286)</b>	<b>(307)</b>

(1) Reprise du FRBG de 80 millions d'euros, liée à la fois à l'évolution à la baisse du risque de marché sur le portefeuille de placement et au transfert des titres de placement en portefeuille d'investissement sur la section Epargne-logement (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

(2) Au 31 décembre 2004, une dotation sur risques généraux anticipés Epargne-logement de 49 millions d'euros a été comptabilisée afin de maintenir les éléments de couverture des risques à un niveau au moins égal au montant cumulé de ces mêmes éléments tel que résultant de l'arrêté comptable du 31 décembre 2003 (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

## Note 26 – Passage entre les états publiés au 31 décembre 2003 et les états reclassés au 31 décembre 2003

### A) LE BILAN

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2003 reclassé *
<b>ACTIF</b>		
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>81 995</b>
Effets publics et valeurs assimilées	3	72 026
Créances sur les établissements de crédit		9 969
Comptes ordinaires	1	1 536
Prêts à l'équipement	2	42
Prêts au logement	2	2 599
Prêts divers	2	5 558
Autres créances	1	234
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>2</b>	<b>103 690</b>
Autres concours à la clientèle		103 690
Prêts à l'équipement		4 749
Prêts au logement		82 708
Prêts divers		16 233
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	<b>3</b>	<b>46 309</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe		40 327
Actions et autres titres à revenu variable		5 982
<b>Participations</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>Actifs divers</b>	<b>6</b>	<b>9</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL ACTIF-PASSIF</b>		<b>232 018</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>124 572</b>
Dettes envers les établissements de crédit		124 572
Comptes ordinaires	7	148
Emprunts à terme	7	1 706
Dépôts centralisés	8	119 520
<i>Livret A – CEP</i>		63 905
<i>Livret d'Epargne Populaire</i>		34 327
<i>Autres</i>		21 288
Rémunération des dépôts	8	3 198
<b>Opérations avec la clientèle</b>		<b>94 989</b>
Dépôts centralisés	8	92 261
<i>Livrets A et B – CNE</i>		47 950
<i>Epargne-logement</i>		28 387
<i>Livret d'Epargne Populaire</i>		11 691
<i>Autres</i>		4 233
Rémunération des dépôts		2 696
Prélèvements sur rémunération des dépôts		32
<b>Passifs divers</b>	<b>9</b>	<b>23</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>9</b>	<b>2 419</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>10</b>	<b>1 475</b>
<b>Bonifications</b>		
<b>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</b>	<b>11</b>	<b>2 908</b>
<b>Capitaux propres – hors FRBG</b>	<b>12</b>	<b>5 632</b>
Réserves ordinaires		4 500
Résultat en instance d'affectation		1 132

\* Détail des reclassements : à l'actif, les opérations de financement ont été ventilées entre les opérations interbancaires et assimilées et les opérations avec la clientèle.

Les comptes de régularisation et autres actifs, précédemment présentés sur une seule ligne, font désormais l'objet d'une présentation séparée sur deux lignes distinctes. Au passif, les dépôts d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ont été ventilés entre les opérations interbancaires et assimilées et les opérations avec la clientèle. Les comptes de régularisation et autres passifs, précédemment présentés sur une seule ligne, font désormais l'objet d'une présentation séparée sur deux lignes distinctes.

Variations		31.12.2003 publié		
<b>8 347</b>			<b>73 648</b>	<b>ACTIF</b>
		72 026		Effets publics et valeurs assimilées
8 347		1 622		Opérations de trésorerie et interbancaires
148	(1)	1 388		Comptes ordinaires
42				
2 599	(2) (3)			
5 558	(4)			
		234		Autres créances sur les établissements de crédit à terme
<b>(8 104)</b>			<b>111 794</b>	<b>Opérations de financement</b>
(8 104)		111 794		
(42)		4 791		Prêts à l'équipement
(2 500)	(2)	85 208		Prêts au logement
(5 562)	(4)	21 795		Prêts divers
			<b>46 309</b>	
		40 327		Obligations et autres titres à revenu fixe
		5 982		Actions et autres titres à revenu variable
			<b>1</b>	<b>Participations et autres titres détenus à LT</b>
			<b>4</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>
<b>(124)</b>	<b>(2) (4) (5)</b>		<b>133</b>	<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>
<b>10</b>	<b>(6)</b>			
<b>129</b>			<b>231 889</b>	<b>TOTAL ACTIF-PASSIF</b>
				<b>PASSIF</b>
<b>122 866</b>			<b>1 706</b>	<b>Opérations de trésorerie et interbancaires</b>
122 866		1 706		
148	(1)			
		1 706		Emprunts à terme
119 520				Dépôts d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts
63 905				
34 327				
21 288				
3 198				
<b>(122 718)</b>			<b>217 707</b>	<b>Dépôts d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts</b>
(119 520)		211 781		Dépôts centralisés
(63 905)		111 855		<i>Livrets A et B</i>
		28 387		<i>Epargne-logement</i>
(34 327)		46 018		<i>Livret d'Epargne Populaire</i>
(21 288)		25 521		<i>Autres</i>
(3 198)		5 894		Rémunérations des dépôts
		32		Prélèvements sur la rémunération des dépôts
<b>(686)</b>	<b>(2) (3) (5)</b>		<b>709</b>	<b>Comptes de régularisation et autres passifs</b>
<b>2 419</b>	<b>(6) (7)</b>			
			<b>1 475</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>
<b>(1 752)</b>	<b>(7)</b>		<b>1 752</b>	<b>Subventions</b>
			<b>2 908</b>	<b>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</b>
			<b>5 632</b>	<b>Capitaux propres – hors FRBG</b>
		4 500		Réserves ordinaires
		1 132		Résultat en instance d'affectation

(1) Reclassement des comptes de disponibilités à l'actif et au passif pour 148 millions d'euros.

(2) Reclassement de l'avance PLI à Entenal en prêts logement pour 92 millions d'euros.

(3) Reclassement des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts logement en comptes de régularisation passif pour 7 millions d'euros.

(4) Reclassement des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts Epargne-logement en comptes de régularisation actif pour 4 millions d'euros.

(5) Compensation à l'actif et au passif des comptes d'ajustement sur instruments financiers pour 26 millions d'euros.

(6) Distinction entre les actifs/passifs divers et les comptes de régularisation.

(7) Reclassement des bonifications sur prêts en comptes de régularisation passif pour 1 752 millions d'euros.

## Note 26 (suite)

## B) LE HORS-BILAN

(en millions d'euros)	31.12.2003 reclassé *
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres</b>	
<b>Engagements de financement</b>	<b>8 910</b>
En faveur d'établissements de crédit	1 389
Offres de prêts	1 378
<i>Prêts au logement</i>	1 057
<i>Prêts divers</i>	321
Promesses d'octroi de prêts	2
<i>Prêts au logement</i>	2
Prêts contractés non versés	9
<i>Prêts au logement</i>	9
En faveur de la clientèle	7 521
Offres de prêts	4 188
<i>Prêts au logement</i>	4 188
Promesses d'octroi de prêts	972
<i>Prêts au logement</i>	972
<i>Prêts divers</i>	
Prêts contractés non versés	2 361
<i>Prêts à l'équipement</i>	
<i>Prêts au logement</i>	1 612
<i>Prêts Epargne-logement</i>	749
<b>Engagements de garantie</b>	<b>38</b>
Titres donnés en garantie	
Autres garanties données en faveur d'établissements de crédit	38
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres</b>	
<b>Engagements de garantie</b>	<b>76 265</b>
Engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés	1 008
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	3 560
Autres engagements de garantie reçus	71 697
<b>Engagements reçus sur titres</b>	<b>74</b>
Titres à recevoir	74
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>	
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>352</b>
Titres donnés en garantie	350
Promesses de vente immobilières	2
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>12</b>
Subventions à recevoir au titre des PLA	12
<b>Engagements donnés et reçus sur instrument financiers</b>	
<b>Engagements donnés</b>	<b>6 082</b>
Opérations fermes	6 082
<b>Engagements reçus</b>	<b>6 702</b>
Opérations fermes	6 082
Opérations conditionnelles	620

\* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : les engagements de financement ont été ventilés entre les opérations avec les établissements de crédit et les opérations avec la clientèle.

Variations		31.12.2003 publié	
			<b>Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres</b>
		<b>8 910</b>	<b>Engagements de financement</b>
1 389			
1 378	(1)		
1 057			
321			
2	(1)		
2			
9			
9			
(1 389)		8 910	
		4 188	Offres de prêts
		4 188	<i>Prêts au logement</i>
(1 380)	(1)	2 352	Promesses d'octroi de prêts
(1 059)		2 031	<i>Prêts au logement</i>
(321)		321	<i>Prêts divers</i>
(9)		2 370	Prêts contractés non versés
			<i>Prêts à l'équipement</i>
(9)		1 621	<i>Prêts au logement</i>
		749	<i>Prêts Epargne-logement</i>
<b>(350)</b>		<b>388</b>	<b>Engagements de garantie</b>
(350)	(2)	350	Titres donnés en garantie
		38	Autres garanties données en faveur d'établissements de crédit
		<b>76 265</b>	<b>Engagements de garantie</b>
		1 008	Engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés
		3 560	Engagements de garantie reçus des établissements de crédit
		71 697	Autres engagements de garantie reçus
		<b>74</b>	<b>Engagements reçus sur titres</b>
		74	Titres à recevoir
<b>350</b>		<b>2</b>	<b>Autres engagements donnés et reçus</b>
350	(2)		<b>Autres engagements donnés</b>
		2	Titres donnés en garantie
			Promesses de vente immobilières
		<b>12</b>	<b>Autres engagements reçus</b>
		12	Subventions à recevoir au titre des PLA
			<b>Engagements donnés et reçus sur instrument financiers</b>
		<b>6 082</b>	<b>Engagements donnés</b>
		6 082	Opérations fermes
		<b>6 702</b>	<b>Engagements reçus</b>
		6 082	Opérations fermes
		620	Opérations conditionnelles

(1) Reclassification de promesses d'octroi de prêts en offres de prêts pour un montant de 1 380 millions d'euros.

(2) Transfert de la garantie sur titres en autres engagements donnés pour 350 millions d'euros.

## Note 26 (suite)

## C) LE COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2003 reclassé *
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>9 766</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	511
<i>Opérations de financement</i>	374
<i>Autres</i>	137
Opérations avec la clientèle	4 638
<i>Opérations de financement</i>	4 638
Revenus du portefeuille titres à revenu fixe	4 617
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>(7 313)</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	(4 408)
<i>Dépôts</i>	(4 016)
<i>Autres</i>	(392)
Opérations avec la clientèle	(2 868)
<i>Dépôts</i>	(2 868)
Portefeuille titres à revenu fixe	(37)
<b>Revenus du portefeuille titres à revenu variable</b>	<b>166</b>
<b>Commissions (produits)</b>	<b>4</b>
Autres commissions	4
<b>Commissions (charges)</b>	<b>(2 351)</b>
Rémunération des réseaux centralisateurs	(2 169)
<i>Rémunération réseaux Etablissements de crédit</i>	(978)
<i>Rémunération réseaux Clientèle</i>	(1 191)
Autres commissions	(182)
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>(22)</b>
Opérations de change	2
Opérations sur instruments financiers	(24)
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>1 293</b>
Titres de placement	734
Dotations aux provisions nettes des reprises	559
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>3</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 546</b>
Charges de fonctionnement	(86)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 460</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>(27)</b>
Dotations aux provisions nettes des reprises sur créances douteuses	17
Dotations aux provisions nettes des reprises sur risques et charges	(43)
Pertes ou gains sur créances irrécouvrables	(1)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 433</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 439</b>
Dotations au FRBG nettes des reprises	(307)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 132</b>

\* Détail des reclassements : les intérêts et produits assimilés relatifs aux opérations de financement ont été répartis entre les intérêts et produits assimilés sur opérations interbancaires et sur opérations avec la clientèle. Les intérêts et charges assimilés liés aux dépôts sont répartis entre les opérations de trésorerie et interbancaires et les opérations avec la clientèle. Les commissions, présentées nettes sur une seule ligne précédemment, sont désormais ventilées entre produits et charges sur deux lignes distinctes.

Variations		31.12.2003 publié	
<b>61</b>		<b>9 705</b>	<b>Intérêts et produits assimilés</b>
374		137	Opérations de trésorerie et interbancaires
374	(1)	137	
(350)		4 988	Opérations de financement
(350)	(2)	4 988	
37	(3)	4 580	Revenus du portefeuille titres à revenu fixe
<b>(37)</b>		<b>(7 276)</b>	<b>Intérêts et charges assimilées</b>
(4 016)		(392)	Opérations de trésorerie et interbancaires
(4 016)		(392)	
4 016		(6 884)	Dépôts
4 016		(6 884)	
(37)	(3)		
		<b>166</b>	<b>Revenus du portefeuille titres à revenu variable</b>
<b>4</b>			
4			
<b>(4)</b>		<b>(2 347)</b>	<b>Commissions nettes</b>
		(2 169)	Rémunération des réseaux centralisateurs
(978)			
978		(2 169)	
(4)		(178)	Autres commissions
<b>(24)</b>		<b>2</b>	<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>
		2	Opérations de change
(24)	(2) (4)		Opérations sur instruments financiers
<b>(6)</b>		<b>1 299</b>	<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement</b>
(6)	(5)	740	Titres de placement
(6)		559	Dotations aux provisions nettes des reprises
<b>(6)</b>	<b>(1) (6)</b>	<b>9</b>	<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>
<b>(12)</b>		<b>1 558</b>	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>
		(86)	Charges de fonctionnement
<b>(12)</b>		<b>1 472</b>	<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>
<b>6</b>		<b>(33)</b>	<b>Coût du risque</b>
		17	Dotations aux provisions nettes des reprises sur créances douteuses
6	(4) (6)	(49)	Dotations aux provisions nettes des reprises sur risques et charges
		(1)	Pertes ou gains sur créances irrécouvrables
<b>(6)</b>		<b>1 439</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>
6	(5)		Gains ou pertes sur actifs immobilisés
		<b>1 439</b>	<b>RESULTAT COURANT</b>
		(307)	Dotations au FRBG nettes des reprises
		<b>1 132</b>	<b>RESULTAT NET</b>

(1) Reclassement des intérêts sur l'avance à Entenial en opérations de financement pour 3 millions d'euros.

(2) Transfert du résultat sur swaps de couverture en résultat sur instruments financiers pour 21 millions d'euros.

(3) Affectation du résultat net sur swaps en intérêts et charges assimilées du portefeuille titres à revenu fixe pour 37 millions d'euros.

(4) Reclassement des dotations aux provisions sur swaps pour 3 millions d'euros en gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.

(5) Reclassement des plus ou moins-values de cessions sur titres d'investissement en gains ou pertes sur actifs immobilisés pour 6 millions d'euros.

(6) Reclassement en autres charges d'exploitation bancaires des dotations aux provisions pour litiges sur réserves foncières pour 3 millions d'euros.

# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les Notes II et 26 de l'annexe concernant le changement de présentation des états financiers des fonds d'épargne intervenu cette année.

## 2 – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le provisionnement des risques de crédit, le provisionnement des pertes résultant de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource, et la constitution de fonds pour risques bancaires généraux constituent des domaines d'estimation comptable significative dans l'activité des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et consignations :

- votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (Note III §2 et Notes 2, 13 et 24 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques ;
- votre société constitue des provisions en couverture des pertes certaines résultant de programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource (Notes I §4 et III §10 et Note 10 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des pertes actuarielles attendues et à leur couverture par des provisions pour risques et charges ;
- votre société constitue des fonds pour risques bancaires généraux (Note III §11, Notes 11 et 25 de l'annexe) destinés à venir compléter les réserves spécifiques de chaque fonds d'épargne. Dans le cadre de notre revue, nous avons examiné les modalités de calcul permettant d'atteindre un niveau de fonds propres minimum requis par la réglementation bancaire applicable aux risques de contrepartie et aux risques de marché.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Paris et La Défense, le 16 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Gérard Hautefeuille

Mazars & Guérard  
Mazars  
Guillaume Potel Pierre Masieri

**Edition**

Caisse des Dépôts

**Conception et réalisation**

L'Agence Synelog

**Crédits photos & illustration**

Couverture : Andrea Pistoletti/Getty Images – Julien Roure (dessins)



Direction des Fonds d'Épargne  
72, avenue Pierre-Mendès-France  
75914 Paris Cedex 13